

Jette

info

Editeur responsable: Hervé Doyen, Bourgmestre
Rue Henri Werrie 18-20
1090 Bruxelles
Tél.: 02/423 12 11
Fax : 02/425 24 61
E-mail : infojette@jette.irisnet.be

FÉVRIER 2004 N° 106

BUREAU DE DEPOT BRUXELLES 9

Faut-il un tram 10 à Jette ?



Depuis que le gouvernement régional a annoncé son intention de créer une nouvelle ligne de tram entre Simonis et l'AZ-VUB, le projet suscite de nombreuses réactions, notamment parmi les riverains des quartiers concernés. A ce stade, la commune de Jette refuse d'adopter une position définitive pour ou contre le tram 10. Le collège attend toujours des autorités régionales et de la STIB qu'elles mettent sur la table des données objectives qui démontrent l'utilité de cette liaison dite "rapide". La commune n'est pas davantage en possession d'une analyse comparative des alternatives possibles (en ce comprise l'option "zéro"), ni d'une étude approfondie de l'impact du tram 10 sur l'environnement urbain et économique au sens large. "Comment, dans ces conditions, pourrions-nous examiner sérieusement le projet régional et adopter une position claire ?", interroge le collège jettois.

Le point sur le projet "TRAM 10" en page 5

Certipost : un guichet électronique pour les Jettois Page 3

Projet Jette Village : les riverains ont été entendus Page 6

Quelques réflexions pour mieux vivre ensemble à Jette Page 9

24 heures de Picorchamps : c'est reparti ! Page 11

NAVEXPO : la BD à l'honneur jusqu'au 15.2 Page 13



Le citoyen s'exprime, le mandataire gère

Le 27 janvier, le ministre Chabert a rencontré la population jettoise. Environ 500 personnes étaient présentes pour écouter et s'exprimer sur le difficile dossier du tram 10. Ce fut un moment important où il y a eu confrontation des intérêts et des idées. La population a réagi avec vigueur, à la mesure de son indignation ou de son incompréhension face à ce projet.

Un autre dossier nourrit les discussions dans le bas de Jette : Jette Village. C'est un projet immobilier d'envergure sur le site des anciens entrepôts Raes, avenue Paul de Merten. Là aussi, les habitants ont manifesté fermement leurs opinions.

Dans les deux cas, nous sommes devant des initiatives portées d'une façon ou d'une autre par des pouvoirs publics autres que la commune. Dans les deux cas, la commune de Jette est amenée à devoir se forger une opinion. Dans les deux cas, les citoyens ne comprennent pas que les autorités communales ne réagissent pas plus vite en se ralliant d'emblée au "souhait des habitants".

Et c'est là que l'on mesure toute la distance entre l'opinion et la gestion. Avoir une opinion sur un dossier, c'est individuellement une chose aisée. Il serait d'ailleurs facile, à moi ou un échevin, de manifester une opinion personnelle, sur base de nos critères et valeurs propres.

Ce n'est pourtant pas cela que l'on attend des mandataires publics. S'il est important que les citoyens manifestent clairement et ouvertement leur point de vue, qu'ils se fédèrent dans des comités de quartiers, qu'ils expriment collectivement dans des pétitions, le mandataire public doit prendre une position en fonction de tous les avis, y compris ceux qui se manifestent peu, et aussi en fonction de l'avenir. C'est un exercice difficile. Les citoyens qui sont favorables à un projet n'ont pas pour habitude de se manifester ; il faut donc aller à leur rencontre. Et il faut encore évaluer leur importance. Quant à l'avenir, nul ne sait de quoi il sera fait. Si un mandataire public prend des initiatives qui anticipent les attentes futures, on le qualifiera de visionnaire... comme le fut Jean Louis Thys dans certains dossiers difficiles ! S'il s'est trompé, on le rangera dans la galerie des promoteurs de travaux inutiles.

L'important, pour nous aujourd'hui, c'est de respecter la fonction et le rôle de chacun !

Hervé Doyen, votre bourgmestre

En direct du conseil communal

La séance du 28 janvier dernier a débuté par la prestation de serment de deux nouveaux conseillers. Les débats ont ensuite porté sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

INSTALLATIONS EN SÉRIE. Suite à la démission de Youssef Ben Tahar, le conseil communal a procédé à l'installation de Mostafa Amary, 4ème suppléant sur la liste PS-Spa sur laquelle avait été élu son prédécesseur. De même, Herman Mennekens, 1er suppléant sur la liste VLD-VU-O, a également prêté serment entre les mains du Bourgmestre et remplace désormais Sven Gatz au sein du conseil communal.

BUDGET 2004 POUR LE CPAS. La présentation du budget 2004 du CPAS de Jette fut, pour la présidente Mireille Francq et pour le conseil, l'occasion de faire le point sur l'année 2003. Cet état des lieux comprenait les grands axes faisant partie du programme général adopté par la commune pour la période 2003-2007, à savoir, entre autres, les investissements (extension et rénovation du home, réaménagement du site du CPAS), le personnel (réorganisation du travail, efforts en matière de formation), la gestion des ressources humaines (accueil privilégié du personnel, valorisation des compétences), l'aide sociale (accueil des usagers, mesures en matière de création de logements, résultat de la mise sur pied du service de médiation des dettes, aide à domicile, cohabitation et intégration), la coordination sociale entre les différents acteurs jettois, etc...

D'une manière générale, on peut constater que les interventions du CPAS augmentent en matière d'aides ponctuelles, tandis que les interventions à long terme sont en diminution. Les difficultés de réinsertion et d'hébergement des usagers ont été également évoquées. Durant l'année 2003, 41 personnes ont pu trouver du travail, et 105 postes 'article 60' ont pu être créés, dont 50 dans le secteur privé. L'intervention de la commune dans le budget 2004 du CPAS s'élève à 6.413.596,91 EUR, soit une augmentation de 2% par rapport au budget de l'année précédente. Cette hausse budgétaire était néanmoins prévue par le programme 2003-2007 adopté par la commune, et permet à celle-ci de rester dans la moyenne régionale. Quant aux priorités de ce budget 2004, elles consistent à poursuivre les efforts de mise en œuvre des grands axes définis dans le programme de politique générale du CPAS.

LIAISON DE TRAM SIMONIS / AZ-VUB. Suite à la décision du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale datant du 6 novembre 2003 qui approuve le principe de l'installation d'une liaison rapide de tram entre Simonis et l'hôpital universitaire de la VUB, le conseil a adopté à l'unanimité une motion visant à recommander aux autorités régionales de réaliser une étude d'incidences afin de cerner tous les tenants et aboutissants de ce projet. En effet, la construction de cette ligne de tram comporte de nombreuses répercussions sur l'environnement urbain des quartiers traversés, y compris dans ses aspects sociaux, commerciaux et économiques (lire notre article en page 5).

A L'ABANDON. La réglementation visant à taxer les immeubles laissés à l'abandon a été renouvelée en ce début d'année. Le conseil y a néanmoins apporté une légère modification de forme. Il est désormais stipulé que les terrains non-bâties tombent également sous le coup de cette taxation. Bien qu'en soi, il n'y ait pas de changement fondamental sur le contenu de cette imposition, il était indispensable d'en clarifier le texte.

A noter...

La prochaine séance du conseil communal est fixée au **mercredi 3 mars 2004** à 20h à l'Hôtel communal (place Cardinal Mercier 1 - niveau 2/3 - salle du conseil). Les débats du conseil sont publics. Si vous souhaitez suivre de près la vie de votre commune, découvrir le fonctionnement des institutions et/ou mieux comprendre certaines décisions importantes, n'hésitez pas à assister aux séances du conseil communal.

Enquête en cours

La Direction générale de la Statistique et de l'Information Economique nous signale que l'enquête continue sur les forces de travail, en cours depuis 1999, se poursuit. La participation à cette enquête est obligatoire. Les ménages tirés au sort sont

avertis par courrier. En février 2004, les enquêteurs seront présents dans les quartiers de l'Ancienne Barrière et du Centre. Pour tout renseignement : 0800/92 504 de 9 à 12h et de 14 à 16h - <http://statbel.fgov.be>.

INFOS PRATIQUES

UNE QUESTION SUR LA COMMUNE DE JETTE ?
Surfez sur www.jette.be.



CENTRE ADMINISTRATIF DE JETTE

Rue Henri Werrie 18-20
1090 Jette - Tél. 02/423.12.11

Attention ! Nouvel horaire

Tous les services : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

Sauf service Etat civil : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 13h à 16h

Permanence assurée par les services Démographie, Etat civil, Gestion du Territoire (Urbanisme) et GEFICO : le jeudi de 16h à 19h

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette - Tél. 02/421.42.01

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

Sauf Chômage: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

HÔTEL COMMUNAL

Place Cardinal Mercier, 1
1090 Jette

- Commissariat de police
Tél.: 02/423.14.00

- Bureau de pointage
Tél.: 02/423.14.16

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Rue A. Vandenschrieck, 77
1090 Jette
Tél.: 02/423.19.10

CPAS

Rue de l'Eglise St-Pierre, 47
1090 Jette

- Secrétariat: 02/422.46.11
- Service social: 02/422.46.40

AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE JETTE

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette
Tél.: 02/421.70.90/91

Un projet de mariage?

Si vous envisagez de vous marier dans le courant de l'année 2004, notez dès à présent que l'administration communale ne célèbre pas de mariages les dimanches et les jours fériés, ainsi qu'aux dates suivantes : le vendredi 21 et le samedi 22.5.2004, le vendredi 12 et le samedi 13.11.2004.

MyCertipost, guichet électronique en ligne

Dernier outil arrivé sur le site web communal (www.jette.be), le guichet électronique va initier un nouveau type de rapport entre les citoyens et l'administration. Vous avez désormais la possibilité de commander en ligne toute une série de documents, d'extraits et de certificats administratifs sans devoir vous rendre au centre administratif. Ou plutôt, vous ne devrez vous y rendre qu'une seule fois. Voici les 9 documents disponibles au guichet électronique de votre commune :

- Demande d'extrait d'acte de naissance
- Demande d'extrait d'acte de mariage
- Demande de copie de transcription de divorce
- Demande d'extrait d'acte de décès
- Demande de certificat de nationalité
- Demande de certificat de composition de ménage
- Demande de certificat de domicile et de résidence
- Demande de certificat de domicile et de résidence avec historique de l'adresse
- Déclaration de changement d'adresse

Comment vous y prendre ?

Cliquez sur l'intitulé dans le menu gauche 'e-guichet'. Une nouvelle fenêtre apparaît vous demandant d'entrer votre identifiant et votre mot de passe. Logiquement, vous n'en

avez pas. Vous devez alors suivre une procédure d'inscription qui vous permettra de vous identifier une fois pour toute. Cette inscription restera valable chaque fois que vous désirez utiliser le guichet électronique ou les différents services offerts par Certipost. Pour ce faire, vous avez besoin de votre numéro de carte d'identité ainsi que de votre numéro de registre national (ce dernier figure au dos de votre carte d'identité ou, si ce n'est pas le cas, sur votre carte SIS). Cliquez à présent sur 'S'enregistrer à MyCertipost' puis sur 'Identification physique'. C'est ici que vous communiquez votre identité complète. Vous serez invité à imprimer un document en deux exemplaires et à le remplir le plus complètement possible. Sur ce contrat figure un identifiant temporaire qui vous permettra d'aller chercher, à l'administration communale (au service Démographie ou au service Etat civil) ou encore au bureau de poste situé aux numéros 29-31 de la rue Ferdinand Lenoir, votre nouvel identifiant et votre nouveau mot de passe.

Sur le site de MyCertipost (www.mycertipost.be), vous trouverez un aperçu complet de tous les bureaux d'enregistrement. N'oubliez pas de vous munir des documents

nécessaires à votre identification, à savoir votre carte d'identité et vos contrats. Cette procédure nécessite effectivement un déplacement de votre part à l'administration, mais il est unique et reste valable à vie. Vous avez maintenant un compte ouvert chez MyCertipost. Ce compte est une boîte aux lettres électronique totalement sécurisée. Cette boîte vous identifie sur le net et certifie votre demande.

Vous êtes maintenant prêt à passer votre commande. Concernant les 9 documents disponibles en ligne, le guichet de l'administration vous est désormais ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Introduisez votre nouvel identifiant ainsi que votre mot de passe et faites votre choix. Vous recevrez quelques jours plus tard votre document par courrier postal à domicile (si vous désirez commander d'autres documents, vous ne devez évidemment plus vous déplacer, il vous suffira de surfer sur notre site). Dans le cas où le document nécessite un paiement, le document vous sera envoyé dès réception de celui-ci.

D'autres services sont également disponibles en ligne depuis peu. Grâce à votre

compte MyCertipost, vous avez également la possibilité d'envoyer vos recommandés vers n'importe quelle adresse en Belgique. Si votre correspondant est également inscrit à MyCertipost, il recevra le recommandé par voie électronique. Si votre correspondant n'est pas inscrit à MyCertipost, votre missive sera imprimée, mise sous pli et livrée physiquement par courrier traditionnel. Pourquoi ne pas s'inscrire ? C'est gratuit et cela reste valable toute votre vie !

Renseignement : Service Communication : 02/423.13.22 - Service Démographie : 02/423.12.55 - Service Etat Civil : 02/423.12.70.

Concernant le recommandé électronique et/ou en cas de problème technique : www.mycertipost.be - Quai de Willebroek 22 - 1000 Bruxelles - Service Center 070/22.55.33 ou par e-mail: tecsup.fr@contact.certipost.be.

IMPORTANT. MyCertipost a été optimisé pour fonctionner avec la plate-forme Windows et les navigateurs Internet Explorer 5 et 6.

Elections européennes

Le dimanche 13 juin 2004, les membres du Parlement européen seront élus dans les 25 états de l'Union. Tout ressortissant d'un de ces états membres résidant en Belgique peut, même s'il n'a pas la nationalité belge, voter pour des candidats belges à l'occasion de ces élections européennes. Il lui suffit de remplir quatre conditions :

1) Posséder la nationalité d'un des pays de l'Union européenne (pour rappel, l'U.E. sera composée, le 1er mai 2004, des 25 pays suivants : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède);

2) Etre inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers de la commune belge où il réside;

3) Etre âgé de 18 ans au plus tard le 13 juin 2004;

4) Enfin, vous devez être inscrit sur la liste des électeurs de votre commune. Vous devez compléter à cette fin une demande d'inscription. Le formulaire, disponible à l'administration communale, doit être remis dûment complété, contre récépissé, au plus tard le 31 mars 2004.

Pour terminer, vous êtes obligé de voter dans la commune qui vous a inscrit. Attention : vous ne pourrez plus participer aux élections européennes dans votre pays d'origine.

Le Service Public Fédéral Intérieur distribuera, ce mois-ci dans toutes les boîtes, un dépliant visant à vous informer de manière encore plus détaillée.

Pour tout renseignement : service Démographie : 02/423.12.55

Un nouveau centre technique

Ce lundi 19 janvier 2004 a eu lieu la pose de la première pierre du futur centre technique (CTC) de la commune de Jette, en présence du bourgmestre Hervé Doyen et de l'échevin du Patrimoine communal André Liefferinckx. Le personnel technique, qui occupe actuellement une partie du centre administratif de la rue Henri Werrie, déménagera vers le n° 113-115 de la rue Dupré. Les travaux de rénovation du bâtiment, utilisé comme dépôt par l'armée avant d'être acheté par la commune, ont débuté en octobre 2003. Différents services emménageront d'ici la fin de l'été dans le nouveau centre technique : l'équipe de maintenance des bâtiments, l'équipe d'entretien des voiries, l'équipe polyvalente, la propreté publique, le service technique (anciennement rattaché à la police), l'atelier de mécanique, ainsi que les véhicules du charroi communal. Au total, une

quarantaine de véhicules (voitures, véhicules techniques, camions) et quelque 70 ouvriers occuperont le bâtiment. Le futur centre technique comportera un garage, un magasin et quelques bureaux. Les services qui y seront logés ont tous une vocation technique ; le bâtiment ne sera dès lors pas ouvert au public.

A noter que la commune de Jette prépare également le déménagement des services administratifs vers les bâtiments rénovés de l'ancien institut Don Bosco (chaussée de Wemmel). Cet autre déménagement est prévu aux environs du mois d'octobre, dès la fin des travaux de rénovation. Après le départ des services administratifs et techniques, le centre administratif actuel (rue Henri Werrie) sera vendu pour être transformé en logements.

Renseignements : service du Patrimoine communal - 02.423.13.90



Attention ! Nouvel horaire

Depuis le 1er janvier 2004, votre administration communale a un nouvel horaire.

	DÉMOGRAPHIE GESTION DU TERRITOIRE (Urbanisme) GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE	ETAT CIVIL	CHÔMAGE (AFFAIRES SOCIALES Ch. De Wemmel 102)	AUTRES SERVICES
LUNDI MARDI MERCREDI VENDREDI	Ouvert de 8h30 à 14h	Ouvert de 8h30 à 12h30 pour le public et de 8h30 à 14h pour les entrepreneurs de pompes funèbres	Ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30	Ouvert de 8h30 à 14h
JEUDI	Ouvert de 13h à 19h	Ouvert de 13h à 19h	Ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30	Ouvert de 13h à 16h
HORAIRE DE VACANCES (Juillet-Août)	Ouvert de 8h30 à 14h	Ouvert de 8h30 à 12h30 pour le public et de 8h30 à 14h pour les entrepreneurs de pompes funèbres	Ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30	Ouvert de 8h30 à 14h

VOTRE SÉCURITÉ, C'EST NOTRE AFFAIRE

Police en pratique

Chaque mois, nous abordons, dans le cadre de cette rubrique "Police en pratique", un thème lié à vos relations avec les services de police. Des conseils vous sont prodigués, des informations vous sont transmises, afin de vous faciliter la vie et de mieux vous protéger. Vous serez ainsi au courant des dernières nouveautés au niveau légal ou en matière d'organisation des services de la zone de police Bruxelles-Ouest.

Le vol par ruse

On entend de plus en plus régulièrement parler de personnes victimes de 'vols par ruse'. Les scénarii sont multiples, mais ont tous le même épilogue: une personne essaye de s'introduire chez vous, sous une fausse identité et sous un faux prétexte, dans le but de vous extorquer de l'argent ou de vous déposséder. Voici quelques exemples:

- Un 'policier' (éventuellement accompagné) se présente à votre domicile et vous demande si vous n'avez pas été victime d'un vol quelconque. Il insiste pour que vous vérifiiez si rien ne vous a été dérobé. En toute confiance, vous le faites entrer et vous commencez un tour du propriétaire. Ce n'est évidemment que bien après son départ que vous vous rendez compte de la supercherie: de l'argent ou des objets vous ont été subtilisés.

- Une personne vous accoste sur le pas de votre porte ou dans le hall de votre immeuble. Celle-ci propose de vous aider à porter vos sacs ou vous demande si elle peut rapidement passer un coup de fil. Une fois chez vous, elle engage la conversation et profite de votre distraction pour dérober ce qui peut facilement l'être.

- Une dame vient à votre domicile et se présente comme appartenant à un service social. Quelques instants plus tard, un 'policier' débarque sur votre palier et vous signale que cette personne n'est pas celle qu'elle prétend être. S'ensuit une confusion totale chez vous, après laquelle, évidemment, vous constatez que des valeurs vous appartenant ont disparu. Il arrive aussi que le soi-disant policier se présente après la visite de la personne et vous demande si rien ne vous a été dérobé...

Ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres, mais ces faits arrivent périodiquement. Les victimes sont souvent des personnes âgées et isolées qui gardent parfois de fortes sommes d'argent à leur domicile. Il est malgré tout assez facile de se prémunir contre ces individus sans scrupules.

- Déposez toujours votre argent ou vos objets de valeurs à votre banque.

- Ne laissez jamais un inconnu franchir le pas de votre porte.

- Sur votre sonnette, ne laissez pas sous-entendre que vous vivez seul (ex.: Mme ou M. xxx, mentionnez juste le nom de famille).

- Placez une chaînette de sécurité à votre porte.



- Exigez de voir la carte officielle qui confirme l'identité de la personne. Au besoin, fermez votre porte et vérifiez en donnant un rapide coup de téléphone (ne vous basez pas sur un éventuel numéro mentionné sur la carte, un complice pourrait attendre ce coup de fil).

- Sensibilisez les gens de votre entourage, à commencer par votre famille.

- En cas de doute, alertez votre commissariat de police

Pour tout renseignement:
Commissariat de police - Division de Jette - Place Cardinal Mercier, 1 - Tél.: 02/423.14.00

Nouvelles amendes le 1er mars, la perception immédiate est généralisée

Le cabinet du ministre fédéral de la Mobilité et des Transports, Bert Anciaux, a sorti une nouvelle loi en matière de sécurité routière, qui sera d'application à partir du 1er mars 2004.

Cette loi réforme les infractions graves, désormais réparties en trois degrés, et redéfinit le montant des amendes. Elle autorise également la perception immédiate

(on paie sur le champ) pour toutes les infractions, même celles qui sont classées 'graves'.

Les infractions ordinaires (exemples: GSM au volant, excès de vitesse inférieur à 10 km/h, oubli du port de la ceinture,...) seront facturées 50 EUR.

Pour une infraction grave de premier degré (exemples: garer sa voiture sur un passage pour piétons, dépasser de plus de 10 km/h mais de moins de 20 km/h la vitesse maximale autorisée,...), vous serez plus léger de 150 EUR.

Pour une infraction grave de deuxième degré (exemples: non-respect de la priori-

té, dépasser de plus de 20 km/h mais moins de 40 km/h la vitesse maximale autorisée, dépasser de plus de 10 km/h mais de moins de 20 km/h dans les zones 30,...), ce sera 175 EUR.

Les infractions graves de troisième degré (exemples: dépasser au sommet d'une côte, dépasser de 40 km/h la vitesse maximale autorisée ou de plus de 20 km/h dans les zones 30,...) entraîneront des poursuites judiciaires et au moins 300 EUR de transaction avec le parquet.

En cas d'impossibilité de perception immédiate (par exemple pour les excès de vitesse constatés automatiquement), des

ordres de paiement pourront bientôt être envoyés automatiquement. Dans les autres cas, le parquet continuera à proposer des transactions. Les montants des ordres de paiement et des transactions seront identiques à ceux des perceptions immédiates.

Une série d'éléments attendus sont par contre provisoirement reportés, comme la possibilité de confisquer la voiture d'un conducteur belge qui ne paie pas son amende immédiate ou le retour d'une partie des amendes aux zones de police. La loi ne précise pas si une fouille du conducteur est prévue afin de vérifier la solvabilité de celui-ci au moment des faits. Ambiance.

EMPLOI

La commune de Jette recherche ...

DES ACCUEILLANT(E)S D'ENFANTS,

- disponibles et affectueux(SES),
- âgé(e)s de 21 à 65 ans,
- susceptibles d'accueillir chez eux(elles) quatre enfants de 2 mois à 3 ans, du lundi au vendredi.

Un accompagnement des ces personnes est assuré par le personnel médico-social de la crèche communale Reine Fabiola. Une indemnité de 15,17 EUR par enfant est allouée à l'accueillant(e) pour une journée complète et de 9,10 EUR pour une journée incomplète.

Les candidatures doivent être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le Bourgmestre Hervé Doyen - administration communale de Jette - rue Henri Werrie 18-20 à 1090 Jette. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Chantal De Bondt - tél. 02/427.58.77.

Alcool au volant : moins de conducteurs au-dessus de 0,5 ‰

Le bilan des contrôles de fin d'année, sur la base des données communiquées par les services de police, met en lumière deux tendances positives: d'une part, plus de contrôles ont été effectués par rapport à la même époque de l'an dernier et, d'autre part, on a recensé une baisse du nombre de conducteurs sous l'influence de l'alcool.

En effet, entre le 28 novembre et le 26 décembre 2003, 48.867 personnes ont été soumises à un test de l'haleine (35.697 par les zones de police locale, 13.170 par la police fédérale): 1,3 % avaient une alcoolémie comprise entre 0,5 ‰ (0,22 mg/l) et

0,8 ‰ (0,35 mg/l), 4,4 % avaient une alcoolémie de 0,8 ‰ ou plus. Cela donne donc un total de 5,7 % des conducteurs contrôlés qui étaient positifs.

Les multiples campagnes lancées par l'I.B.S.R. (Institut Belge pour la Sécurité Routière), la responsabilisation des conducteurs ainsi que la peur du gendarme ont largement contribué à ce succès. A l'instar des autres années, le groupe le plus important de conducteurs positifs reste constitué de personnes dont l'alcoolémie est de 0,8 ‰ ou plus. Néanmoins, on constate que ce groupe est également en

nette diminution.

Ceci dit, les services de police et les parquets poursuivront leurs efforts. L'action ne se limite pas à la période des fêtes de fin d'année. Le conducteur qui prend le volant après avoir bu doit savoir qu'il court un risque élevé de se faire contrôler, tant le jour que la nuit.

En guise de conclusion, espérons que ces chiffres favorables inciteront d'autres conducteurs à montrer le bon exemple et à veiller à ce que Bob soit au volant. Toujours.

Faut-il un tram 10 à Jette ?

Dans le dernier numéro du Jette-Info, nous avons largement évoqué le projet régional de liaison rapide par tram entre la station de métro Simonis et l'hôpital universitaire AZ-VUB. Nous avons fait état des contacts entre la commune, la Région et la STIB, ainsi que de la position du collège des bourgmestre et échevins à ce stade du dossier. Le bourgmestre Hervé Doyen, l'échevin de l'Espace public et de la Mobilité Jean-Louis Pirotin et l'échevine de l'Urbanisme Cristine Gallez insistent auprès de la Région pour qu'elle démontre l'opportunité de cette nouvelle ligne de tram et qu'elle produise un rapport complet d'incidences. Au-delà de ces questions essentielles, ils posaient en outre une série d'exigences, notamment en matière de réaménagement de l'espace public.

Le ministre : "Rien n'est décidé !"

Un mois plus tard, les uns et les autres ont approfondi l'étude du dossier, poursuivi les contacts, affiné leur position ou clarifié certains points. Ainsi, le dossier du tram 10 a été débattu lors de la réunion de travail à laquelle le ministre Jos Chabert, ses collaborateurs et des représentants de la STIB ont participé le 6 janvier 2004, à l'invitation du collège des bourgmestre et échevins. A l'issue de cette réunion, le ministre a tenu à couper les ailes à certains canards. Il a regretté la manière dont cette liaison par tram a été présentée par les médias. "Il ne s'agit pas d'un 'tram rapide', mais bien d'un tram normal sur site propre qui desservirait différents quartiers avant d'atteindre l'AZ-VUB", a-t-il indiqué avant d'ajouter que "ce dossier n'a aucun caractère communautaire". D'autre part, le ministre Chabert a précisé que le tracé de cette nouvelle ligne de tram n'est pas encore arrêté définitivement et que les deux itinéraires possibles (par l'avenue de



Jette ou par l'avenue Poplimont) seront étudiés par la STIB. Le ministre et ses collaborateurs se sont enfin engagés à rencontrer les habitants et les commerçants des quartiers concernés.

Cette réunion de quartier s'est déroulée le 27 janvier dernier. Pas moins de 500 habitants de Jette et Ganshoren avaient pris place dans la salle du collège Saint-Pierre. En guise de bienvenue, le ministre Chabert a assuré que tous les avis seraient entendus et notés. Face à une salle pour le moins déterminée, Christian Dochy, ingénieur chargé du développement de lignes de tram auprès de la STIB, a exposé le contenu du projet. Il s'est ensuite employé à répondre aux questions et remarques des riverains. Il est apparu on ne peut plus clairement qu'une majorité des personnes présentes étaient opposées au développement de cette ligne de tram. Les commentaires portaient essentiellement sur la nécessité d'un tram à cet endroit, sur les conséquences économiques

TRAM 10 Nouvelle ligne de tram à Jette : exprimez-vous !

On l'a dit et redit : le projet de liaison par tram entre Simonis et l'AZ-VUB émane de la Région. Cela n'empêche que la commune de Jette adopte une attitude active dans ce dossier. Elle tente notamment de relayer les préoccupations et les questions des riverains lors des réunions auxquelles les représentants communaux participent à la STIB ou auprès de la Région.

Depuis la mi-janvier, notre administration peut compter sur la collaboration d'un stagiaire éco-conseiller, Jean-François Krier. L'échevine de la Participation Christine Gallez lui a proposé de travailler durant son stage de trois mois sur la participation citoyenne dans le cadre du projet de tram 10. La mission du stagiaire consiste, d'une part, à réaliser une étude statistique auprès d'un échantillon représentatif de la population des quartiers concernés par cette future ligne de tram et, d'autre part, à recueillir les réactions des riverains (habitants et commerçants). Il prendra note des remarques, questions, craintes et suggestions qui permettront à la commune de rendre aux services régionaux un avis complet et argumenté.

Vous habitez le long du tracé du futur tram 10 ?

Vous y exploitez un commerce ?

Bientôt une enquête dans votre boîte aux lettres.

Vous avez une remarque à faire valoir ?

Contactez le stagiaire éco-conseiller de la commune de Jette.

Jean-François Krier - GSM : 0498/94.45.80

pour les commerçants, sur la suppression de places de stationnement, sur le danger d'un tram rapide pour les usagers des voiries concernées et enfin sur la détérioration du cadre de vie. Au nom du collège jettois, l'échevin Jean-Louis Pirotin a insisté pour que la STIB présente un maximum de données objectives basées sur une étude approfondie du projet et des alternatives possibles, sous la forme d'une étude d'incidences. Le ministre Chabert s'est engagé à prendre cette demande en compte. Wait and see...

La commune agacée : "Des données objectives, svp !"

Il va de soi que la commune de Jette reste très attentive à l'évolution du dossier. Outre la mission confiée à un stagiaire éco-conseiller (lire ci-dessus), le

collège des bourgmestre et échevins a présenté une motion au conseil communal lors de sa séance du 28 janvier. Cette motion "relative à la liaison de tram Simonis - AZ-VUB et au redéploiement du réseau de la STIB sur Jette" établit une série de constats et précise la position de la commune. Parmi les constats, notons que la pertinence d'une nouvelle liaison par tram n'a toujours pas été démontrée. Par ailleurs, cette liaison aura inévitablement des répercussions sur l'environnement urbain des quartiers traversés. Enfin, le redéploiement du réseau de la STIB devrait s'intégrer dans un plan global de transports en commun, parallèlement à l'élaboration d'un plan communal de mobilité.

Au-delà de ces constats, la commune indique clairement dans cette motion qu'elle ne marquera son accord sur ce projet de liaison par tram que s'il s'inscrit dans un projet global de restructuration des transports en commun en faveur de tous les Jettois. Par ailleurs, la commune souhaite qu'une véritable étude d'incidences soit demandée au gouvernement régional. En comparaison du rapport d'incidences que la Région est légalement tenue de produire, l'étude d'incidences a un champ d'investigation nettement plus large et implique une consultation plus systématique des parties concernées. Elle est réalisée par un bureau d'études indépendant qui analyse toutes les alternatives possibles avant de déterminer leur impact sur l'environnement urbain au sens large. Les conseillers communaux ont adopté à l'unanimité le texte de cette motion, moyennant un amendement sur quelques points de détail (texte intégral disponible sur le site www.jette.be - rubrique "conseil communal"). La commune défendra cette position lors des discussions avec les services régionaux et la STIB.

Visite guidée pour le ministre



Le 6 janvier dernier, le ministre régional des Travaux publics et des Transports Jos Chabert était en visite à Jette avec ses collaborateurs et des représentants de la STIB. Au cours de la réunion de travail organisée par le collège des bourgmestre et échevins, il fut abondamment question du futur tram 10 (lire ci-dessus). La discussion a également porté sur le réaménagement de l'avenue Woeste et du boulevard de Smet de Naeyer, deux voiries régionales.

En ce qui concerne l'avenue Woeste, la Région s'est engagée à effectuer différents aménagements pour sécuriser les carrefours. La commune souhaite par ailleurs que cette avenue retrouve son lustre d'antan. Elle a donc demandé aux services régionaux de rénover les trottoirs en mauvais état et de prévoir la plantation d'arbres. D'autre part, le tronçon du boulevard de Smet de Naeyer compris entre l'avenue Woeste et la rue Léopold Ier fera bientôt l'objet d'un réaménagement définitif. Un dispositif pro-

visoire avait en effet été mis en place afin de ramener la largeur de la voirie à une seule bande de circulation et d'augmenter ainsi la sécurité des usagers. Ces deux dossiers devraient aboutir d'ici la fin de l'année 2004.

A l'issue de la réunion de travail, le bourgmestre Hervé Doyen et l'échevin Jean-Louis Pirotin ont proposé au ministre Chabert une visite guidée en bus dans les rues de Jette. Le ministre a ainsi pu se rendre compte sur le terrain de l'enjeu des dossiers débattus durant la matinée.

RUE GILBERTUS

Suite aux conditions météorologiques défavorables, l'I.B.D.E. (Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau) a reporté les travaux de renouvellement de ses installations. Le chantier est prévu pour le début du mois de février. Les conduites en voirie rue Gilbertus devront être remplacées par de nouvelles conduites en trottoir. Ce chantier devrait durer 8 semaines. Dans le cadre de ces travaux, des agents de l'intercommunale bruxelloise devront avoir accès à chaque habitation pour en modifier le raccordement. Un responsable prendra contact avec les riverains afin de fixer un rendez-vous. L'I.B.D.E. se chargera d'adresser, par voie de toutes-boîtes, de plus amples informations aux riverains concernant les éventuels désagréments causés par ces travaux. Pour tout renseignement ou question relative à votre alimentation d'eau : 02/558.31.00 - fax : 02/558.31.39.

RUE JULES LAHAYE

Le placement de 3 trottoirs traversant dans le complexe Essegheem (rue Jules Lahaye), est également prolongé suite aux mauvaises conditions météorologiques. Ce chantier a pour objectif de sécuriser les piétons en diminuant la vitesse des voitures. Les travaux devraient se terminer dans le courant du mois de février.

AVENUE DE HEYN - RUE VAN ROLLEGHEM

Un plateau sera aménagé au carrefour formé par l'avenue De Heyn et la rue Van Rollegheem. Deux passages pour piétons sont également prévus à hauteur de l'entrée des buildings situés aux numéros 30 et 32. Ces travaux devraient également commencer début février pour se terminer vers la fin du mois.

RUE HENRI WERRIE

Le trottoir situé entre la chaussée de Wemmel et le n° 7 de la rue Henri Werrie fera l'objet d'une rénovation et d'une extension. Une structure en oreille sera aménagée au niveau de la traversée piétonne à la fin du mois de février ou au début du mois de mars.

RUE RENÉ RENIERS

Depuis le 12 janvier, Sibelga opère des travaux de rénovation du câble haute tension en trottoir. Ce chantier s'effectue en coordination avec Belgacom. Il devrait durer 30 jours ouvrables. Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux (info: M. D'Hooge : 0475/581.325).

RUE TOUSSAINT

Sibelga procédera également au remplacement de ses installations rue Toussaint. Les travaux débiteront au carrefour formé par l'avenue de Jette et se déplaceront vers l'avenue Reniers. Ce chantier commencera à la mi-février.

RUES PERET, GILSON ET DE BAISIEUX

L'I.B.D.E. et Sibelga ont commencé le renouvellement de leurs installations. La durée des travaux est estimée à 5 mois. Sibelga coordonne le chantier (info: 02/549.41.00).

Le Foyer Jettois a déménagé



Depuis le début du mois de janvier 2004, les services administratifs du Foyer Jettois sont installés dans de nouveaux bureaux, situés au rez-de-chaussée de la résidence Essegheem 3 (rue Jules Lahaye). La société de logements sociaux était un peu à l'étroit dans les anciens locaux de la résidence Florair 1 (avenue Guillaume De Greef). Les bureaux étaient en outre peu adaptés aux exigences de gestion. Ainsi, le personnel n'était pas en mesure d'assurer l'accueil du public dans un cadre correct. Faute de salle d'attente, les gens devaient patienter debout. Ils étaient ensuite reçus dans un local qui abritait également la comptabilité, d'où un réel problème de confidentialité.

Sous la conduite de son président Paul Leroy, le conseil d'administration a examiné les solutions possibles. Mi-2003, il fut décidé de préparer le déménagement vers le site Essegheem. Le choix s'est porté sur cette solution pour plusieurs raisons. Les services techniques du Foyer jettois disposaient déjà de locaux et d'ateliers dans cette résidence. L'arrivée du personnel administratif permettait dès lors le regroupement de tous les services en un même lieu. D'autre part, les résidences Essegheem représentent le plus grand ensemble de logements du Foyer Jettois. Elles

comptent 576 appartements, sur un total de 1.165 logements dispersés sur plusieurs sites. Les services sont désormais plus proches de ces locataires.

Trois appartements furent libérés au rez-de-chaussée de la résidence Essegheem 3. Les travaux de réaménagement de ces logements qui devaient être transformés en bureaux ont été confiés aux ouvriers du Foyer Jettois. Et c'est une réussite. "Nous travaillons désormais dans des conditions qui nous permettent d'offrir un service plus qualitatif et plus performant", estime Jean 't Kint, directeur-gérant du Foyer Jettois. "Nous avons amélioré notre système de communication interne et nous avons prévu l'engagement d'une personne chargée de l'accueil. Elle pourra notamment remettre les documents d'inscription et, le cas échéant, aider les candidats-locataires à les compléter." Un soin tout particulier a été accordé à la configuration des bureaux destinés au service social. Installées dans des locaux séparés des autres services avec une salle d'attente distincte, les assistantes sociales reçoivent les locataires en toute confidentialité dans un cadre chaleureux.

Après ce déménagement, le Foyer Jettois a encore de nombreux projets dans ses car-

Le Foyer Jettois engage UN(E) RESPONSABLE DE L'ACCUEIL

- Profil :
- Diplôme d'humanité supérieure
 - Bilingue
 - Expérience administrative souhaitée, mais pas indispensable
 - Connaissance des programmes informatiques usuels
 - La préférence sera accordée à une personne handicapée.

Les candidatures doivent être introduites auprès du Foyer Jettois (rue Jules Lahaye 282 à 1090 Jette).

tons. "Dans le cadre de notre plan quadriennal d'investissement, nous avons prévu différents travaux importants", précise monsieur 't Kint. "Les façades des immeubles Essegheem 1 et 2 qui n'avaient pas encore fait l'objet d'une rénovation seront remises à neuf cette année. Nous procéderons également à la rénovation de l'immeuble de la rue Baeck, à l'amélioration des systèmes de production d'eau chaude et d'évacuation des gaz brûlés dans les résidences Florair, ainsi qu'à la rénovation des ascenseurs." Tout un programme.

Pour tout renseignement :

Foyer Jettois - rue Jules Lahaye 282 à 1090 Jette - tél. 02/478.38.35

Inscriptions pour les candidats-locataires (Rosette Baldauf) : permanence le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ou sur rendez-vous

Locataires (Chantal Huybens) : permanence téléphonique le mardi de 9 à 12h et de 14 à 17h ou sur rendez-vous

Service social (Danielle Joos et Vinciane Depotter) : le lundi de 9 à 12h, le mardi de 13h30 à 16h30 ou sur rendez-vous pour les locataires présents

Projet Jette Village : les remarques de riverains ont été entendues

Un nouveau lotissement va voir le jour le long de la chaussée de Jette, à l'endroit où était installée la firme Raes. Une première version de la demande de lotissement, conçue par la société Jette Village, avait été soumise aux riverains dans le cadre d'une enquête publique. Suite aux nombreuses réactions des Jettois concernés et de la commune, la demande de lotissement a fait l'objet de plusieurs modifications. Une réponse a ainsi été apportée à la plupart des remarques et craintes exprimées. La demande modifiée a maintenant été transmise à la Région pour avis. Cet avis pèsera de manière prépondérante sur la décision par le collège d'attribuer ou non le permis de lotir. Ce n'est qu'à l'issue de cette procédure qu'un permis d'urbanisme pour la construction des bâtiments pourra être demandé. Les travaux ne pourront commencer avant l'approbation du permis de lotir et la délivrance des permis d'urbanisme requis par les autorités communales.

Voici un bref rappel de l'historique du

dossier et des modifications apportées au projet initial.

Fin 2001, la SDRB (Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale) achetait les anciens établissements Raes, situés chaussée de Jette. L'ensemble qui s'étend sur une superficie de plus de 10.000 m², sera affecté principalement au logement.

Le projet proposé s'est heurté à une opposition des riverains. Leurs remarques portaient essentiellement sur la hauteur des immeubles, la concentration, le nombre de places de stationnement, le grand nombre d'habitants, le type de population visée et les prix de vente peu élevés qui entraîneraient une moins-value de leur bien.

La version modifiée de la demande projet tient compte de certaines de ces remarques. Le niveau supérieur de l'immeuble en U a été supprimé, dans sa partie centrale, sur une longueur d'au moins 21,40 mètres. Par ailleurs, la hauteur du rez-de-chaussée est ramenée au niveau du trottoir pour les mai-

sons et à 70 centimètres au-dessus du niveau du trottoir pour les appartements. La hauteur des parties souterraines est limitée à 2,10 mètres. Ces mesures seront de nature à réduire la hauteur des immeubles et la concentration sur le site. Le type de population et une éventuelle moins-value pour les biens situés à proximité ne peuvent par contre être pris en compte dans le cadre d'une procédure urbanistique. En ce qui concerne les places de stationnement, le projet respecte la circulaire ministérielle en vigueur dans ce domaine. Notons encore que la Région de Bruxelles-Capitale et la commune de Jette en particulier mènent depuis des années une politique qui vise à lutter contre la diminution du nombre d'habitants. L'objectif poursuivi par Jette Village est de créer des logements qui s'intègrent harmonieusement dans le quartier. Pour cette raison, la commune a décidé de soutenir le projet tel que modifié suite à l'enquête publique. Elle a rendu un avis favorable, moyennant certaines conditions.

300 balayeurs de plus pour les communes bruxelloises

Dans son budget 2004, la Région a accordé une attention particulière (comprenez : de l'argent) pour améliorer la propreté. Il a ainsi été décidé de mettre 300 balayeurs supplémentaires à la disposition des communes bruxelloises et ce, suivant une clé de répartition de 2/3 pour les communes et 1/3 pour la Région. Concrètement, la commune de Jette peut compter sur l'arrivée de 7 balayeurs dont l'engagement sera financé par la Région. Bien que la propreté soit une compétence de la commune (du moins en ce qui concerne les voiries dont elle a la charge), la Région est consciente de la nécessité d'établir une collaboration pour rendre les 19 communes plus propres.

Sur ces 300 balayeurs, 150 seront engagés sur base de contrats ACS (agents contractuels subventionnés). D'autre part, 50 balayeurs ont déjà été recrutés sur le budget 2003. Quant aux autres, ils auront un statut 'article 60'. Il s'agit de personnes qui ont perdu leurs droits sociaux. Un contrat de travail leur permet de retrouver une place sur le marché de l'emploi et de s'insérer à nouveau dans la société.

Dès que les démarches administratives seront terminées, les 7 nouveaux balayeurs de rue pourront se mettre au travail à Jette, dans le cadre de l'équipe communale de la propreté.



Commerce : dispenses de repos hebdomadaire pour 2004

Comme chaque année, les commerçants et les artisans jettés seront dispensés du repos hebdomadaire obligatoire (loi du 22 juin 1960) en plusieurs occasions. Vous trouverez ci-dessous la liste de ces dérogations pour l'année 2004.

Du jeudi 1.1 au mercredi 7.1.2004 (soldes)

Du vendredi 9.1 au jeudi 15.1.2004 (soldes)

Du samedi 17.1 au vendredi 23.1.2004 (soldes)

Du dimanche 25.1 au samedi 31.1.2004 (soldes)

Du mercredi 7.4 au mardi 13.4.2004 (Pâques)

Du mercredi 5.5 au mardi 11.5.2004 (fête des mères)

Du mercredi 9.6 au mardi 15.6.2004 (fête des pères)

Du jeudi 1.7 au mercredi 7.7.2004 (soldes)

Du vendredi 9.7 au jeudi 15.7.2004 (soldes)

Du vendredi 27.8 au jeudi 2.9.2004 (Marché annuel)

Du jeudi 28.10 au mercredi 3.11.2004 (Toussaint)

Du mardi 30.11 au lundi 6.12.2004 (Saint-Nicolas)

Du lundi 13.12 au dimanche 19.12.2004 (étrennes)

Du mardi 21.12 au lundi 27.12.2004 (Noël)

Du mercredi 29.12.2004 au mardi 4.1.2005 (Nouvel An)

Opération 'nature' au Heymbosch



C'est désormais une tradition. Le samedi 13 mars 2004 dès 9 heures aura lieu l'opération 'nature' dans le quartier du Heymbosch. Le Comité du Heymbosch et l'échevin de l'Environnement Bernard Lacroix font appel à tous les volontaires pour nettoyer la zone verte bien connue des riverains. Cette opération, organisée avec l'aide de l'asbl Promotion de Jette, a pour but de débarrasser les chemins qui traversent et entourent le Heymbosch des mauvaises herbes et des déchets en tous genres. La commune mettra des outils et du matériel à la disposition des courageux qui retrouveront les manches pour rendre toute sa beauté à cette zone verte protégée.

Afin de remercier les volontaires, le Comité des Commerçants de la Galerie Mercure leur offrira une collation.

Rendez-vous le samedi 13 mars 2004 entre 9 et 10 heures à la Galerie Mercure.

Pour tout renseignement : M. Verassel (02/479.55.47) ou M. De Neef (02/478.28.28)

'Happy end' pour un cheval abandonné

La phase 3 du parc Roi Baudouin est particulièrement appréciée par les promeneurs. Bon nombre d'entre eux auront sans doute remarqué un cheval alezan qui partageait sa prairie avec des vaches. A l'arrivée de l'automne, le cheval a été déplacé dans une prairie le long de la rue au Bois. La nourriture qu'il y trouvait était insuffisante. Le peu d'herbe gelée qui garnissait cette prairie ne lui apportait pas les éléments nutritifs nécessaires pour lutter contre les intempéries. Sans abri, privé de céréales et de foin, le cheval est devenu très maigre et dépressif.

Emus par le sort de l'animal, les animateurs de la Ferme pour Enfants, située à proximité, ont tenté d'entrer en contact avec la propriétaire du cheval afin de l'inciter à réagir. Avec l'aide d'un promeneur plein de bonne volonté, ils ont alerté le SAVU de Jette (service d'aide aux animaux). Cette association possède un refuge à Gooik. Le promeneur a bien voulu parrainer le cheval pour son entrée au refuge. L'animal y a été recueilli deux jours plus tard. Il est bien traité et reprend peu à peu des forces. Dommage qu'un changement de mentalité chez certains propriétaires relève de l'utopie...

Avis de recherche

L'officier de l'Etat civil Lucien Vermeiren recherche la personne qui, lors de ses noces d'or fêtées à la Demeure abbatiale de Dieleghem en 2002 ou 2003, lui a parlé de la pâtisserie Wehrli ou Wéry (Bruxelles-Centre), important commerce d'avant-guerre. Merci de le contacter au 02/423.12.05.

Comment se débarrasser des déchets ?

Objets encombrants

Les campagnes d'enlèvement d'objets encombrants à domicile, organisées par la commune en collaboration avec Bruxelles-Propreté, sont **SUPPRIMEES**. Bruxelles-Propreté enlève vos objets encombrants à domicile sur simple demande (lire ci-dessous).

Enlèvement par Bruxelles-Propreté.

Bruxelles-Propreté vient enlever vos objets encombrants à domicile. Il vous suffit de téléphoner au numéro gratuit 0800/981.81 pour fixer un rendez-vous. Enlèvement de 2 m3 d'objets encombrants gratuitement tous les six mois. 16 EUR par mètre-cube supplémentaire.

Déchetterie régionale. Vous pouvez vous rendre à la déchetterie régionale (rue du Rupel à 1000 Bruxelles) avec vos objets encombrants (appareils électroménagers, meubles,...). Service gratuit pour les particuliers. Ouvert du mardi au samedi de 9h à 16h. Le dépôt de matériel de construction (châssis, évier, volets, marbres, poutres,...) est possible, contre paiement, pour les particuliers, les commerçants, les artisans et les petites entreprises.

Déchets verts

Enlèvement à domicile. Pas d'enlèvement des déchets verts à domicile durant l'hiver. Durant le printemps, l'été et l'automne, les déchets verts sont collectés à domicile (dans les sacs verts) par Bruxelles-Propreté.

Service des Plantations. Les branches (d'un diamètre de 7 cm maximum), les déchets verts et petits déchets chimiques peuvent être déposés au service des Plantations (serres communales - avenue du Laerbeek 120) les mardi et jeudi de 9 à 12h et le samedi de 9 à 14h.

Si chacun apporte sa contribution à la collecte sélective des déchets, notre environnement se portera mieux.

Quand rien ne va plus...

Quand la parole ne suffit plus, il est bon de trouver de nouvelles voies pour parler de ce qui ne va pas, rompre l'isolement, reprendre du pouvoir sur les événements et retrouver le goût de vivre. Le dessin, le collage, l'écriture,... peuvent ouvrir de nouveaux horizons. Dans des situations de détresse extrême, ces activités permettent à l'émotion de s'exprimer. Nos tourments intérieurs, parfois insaisissables, deviennent visibles et accessibles.

**Le Nouveau Centre Primavera
et le Centre de Prévention du Suicide
organisent un**

GRUPE D'EXPRESSION CRÉATIVE

En compagnie d'hommes et de femmes qui, comme vous, se heurtent aux murs de la peur et de l'angoisse, de l'isolement et du désespoir, vous pourrez exprimer votre mal-être. Vous apprendrez ensuite à mettre des mots sur les sentiments surgis de votre monde intérieur.

Ce groupe d'expression créative, destiné aux personnes en proie à des idées suicidaires, se déroule sous forme de cycles de trois séances (avec un maximum de neuf séances). Les participants sont encadrés par deux animateurs. Il n'est pas nécessaire d'avoir du talent ou de maîtriser une technique particulière. L'atelier n'est pas nécessairement un lieu où l'on fait de belles choses, mais un lieu de liberté où chacun peut se dire.

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Les mardis de 13h30 à 15h30

Prix : 24 EUR par cycle de trois séances

Comment participer ? Prendre contact par téléphone avec Jean-Marc Priels - Centre Primavera - tél. 02/428.90.43. Un entretien préalable et un entretien de sortie sont prévus.

**Le service de santé mentale Nouveau Centre Primavera
(rue S. Legrelle 48 à Jette)**

organise des RENCONTRES AUTOUR D'UN THÈME réflexion - groupe de parole - prévention

Vendredi 20 février de 14h à 16h30 : "Accepter ma différence"

Vendredi 12 mars de 14h à 16h30 : "De quoi suis-je inquiet ?"

Vendredi 23 avril de 14h à 16h30 : "Respecter ses limites !"

Vendredi 14 mai de 14h à 16h30 : "De quoi suis-je heureux ?"

Vendredi 11 juin de 14h à 16h30 : "Sources et ressources"

Où ? Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Il ne s'agit pas de conférences. Les séances laissent une très large place aux échanges, à la parole et à la réflexion personnelle de chacun. Le nombre de participants est limité à 15. Ces rencontres reposent sur le respect et l'écoute. Une inscription préalable est nécessaire (02/428.90.43).

Mammotest gratuit



Depuis juin 2002, un programme de dépistage du cancer du sein est opérationnel dans notre pays. Grâce à ce programme, toutes les femmes âgées de 50 à 69 ans peuvent passer gratuitement une radiographie des seins ou mammogra-

phie. Cet examen, baptisé mammotest, permet de détecter d'éventuelles anomalies dans les seins. Si le mammotest est positif, d'autres examens sont réalisés. Le plus souvent (9 fois sur 10), l'anomalie découverte est sans gravité. Parfois, il s'agit d'une lésion cancéreuse débutante. Un traitement doit alors être entrepris sans tarder.

Pour rappel, le cancer du sein touche 1 femme sur 12 en Belgique. Plus tôt le cancer est diagnostiqué, plus les chances de guérison sont grandes. Un dépistage systématique via une mammographie, combiné à l'auto-examen des seins, permet de réduire le nombre de décès dus au cancer du sein.

Pour bénéficier d'un mammotest gratuit, les femmes âgées de 50 à 69 ans doivent se présenter dans l'un des 24 centres de mammographie reconnus à Bruxelles (la liste est disponible à Brumammo - tél. 02/736.19.84), munies de leur lettre d'invitation ou d'une prescription de leur médecin. Toutes les femmes concernées ont reçu (ou recevront bientôt) une invitation pour passer un mammotest gratuit. Cette lettre doit leur parvenir dans le courant du mois de leur anniversaire, en 2003 si elles sont nées un jour impair et en 2004 si elles sont nées un jour pair).

Pour tout renseignement :
Brumammo asbl (Centre bruxellois de Coordination pour le Dépistage du Cancer du Sein) - chaussée de Louvain 479 à 1030 Bruxelles - tél. 02/736.19.84 - fax : 02/742.21.33 - courriel : info@brumammo.be - site internet : www.brumammo.be

Appel à projets pour mieux vivre ensemble

La Fondation Roi Baudouin lance régulièrement des appels à projet auxquels les citoyens, les associations et différentes instances sont invités à réagir. Les projets sélectionnés bénéficient d'une aide de la Fondation. Deux appels à projet, centrés sur une amélioration de la vie en société, viennent d'être lancés.

Moteur !



Appel aux jeunes d'origine étrangère

La Fondation Roi Baudouin veut encourager des citoyens d'origine étrangère à s'impliquer dans la société belge qui est la leur, en reconnaissant le rôle

important que les jeunes générations peuvent jouer dans le renforcement des échanges entre leur communauté d'origine et les groupes d'autres cultures.

Avec l'appel 'Moteur !', la Fondation veut soutenir de jeunes adultes (18 à 35 ans), étrangers ou d'origine étrangère, désireux de prendre une part active à la vie de la cité et d'encourager d'autres personnes issues de l'immigration à en faire autant, en veillant à établir des ponts entre des groupes de cultures et d'horizons différents. La Fondation veut aider ces jeunes à réaliser un projet concret qui traduit leur volonté d'engagement citoyen. Elle espère ainsi les renforcer dans leur souhait de jouer un rôle moteur au sein de la société civile.

Les jeunes hommes et femmes sélectionnés recevront un appui méthodologique et financier. La Fondation mettra à leur disposition un montant de maximum 3.000 EUR.

Lancement de l'appel : 11.12.2003

Date limite d'introduction des dossiers : 29.2.2004

Annnonce de la sélection par un jury indépendant : 16.4.2004

Si vous avez des questions spécifiques concernant cette activité, merci de prendre contact avec Anne-Françoise Genel (02/549.02.26).

Le sentiment d'insécurité : c'est aussi notre affaire



Dans quelles situations réelles les gens se sentent-ils ou non en insécurité ? À quels problèmes concrets sont-ils confrontés et, surtout, quelles solutions envisagent-ils lorsqu'ils en discutent ensemble ? Cet appel s'adresse

à toutes les structures (associations, comités de quartier, associations de commerçants, instances publiques, groupes informels, écoles, entreprises, maisons de repos,...) qui veulent apporter leur contribution à une société plus sûre pour tous, en particulier pour les plus vulnérables d'entre nous.

La Fondation veut inciter tous les citoyens, en particulier ceux qu'on entend le moins, à exprimer dans quelle mesure ils éprouvent un sentiment d'insécurité et dans quelles situations concrètes de la vie quotidienne : en rue, dans leur quartier, sur le chemin du travail ou de l'école, dans l'entreprise,... L'accent sera particulièrement mis sur les initiatives qui encouragent un dialogue constructif avec des autorités responsables et des décideurs : bourgmestre ou éche-

vins, administration locale, régionale ou fédérale, direction d'école ou d'entreprise, représentants de la police ou de la justice,... Ces échanges peuvent conduire à imaginer ensemble des actions concrètes. La Fondation soutiendra des initiatives originales émanant de citoyens et menées en partenariat avec différentes instances, dans le but de réduire le sentiment d'insécurité en associant le maximum d'acteurs concernés.

Lancement de l'appel : 16.12.2003

Deux dates limites sont prévues pour l'introduction des dossiers : avant le 23.2.2004 ou avant le 10.5.2004

Annnonce de la sélection par un jury indépendant (pour la première date) : 31.3.2004

Si vous avez des questions, merci de prendre contact avec Sabine Denis (02/549.02.21), Jean-Pierre Goor (02/549.02.29), Danielle Chau (02/549.02.06) ou Ann Vasseur (02/549.02.74)

Alcool, drogues, médicaments, jeux de hasard... Stop !

"Le Pélican asbl" organise gratuitement un GROUPE D'ÉCHANGE, D'APPRENTISSAGE ET DE SOUTIEN

**pour les personnes dépendantes
tous les mercredis de 17h30 à 19h30**

**pour l'entourage des personnes dépendantes
un jeudi sur deux de 17h30 à 19h30 (prochaines dates :
22.1, 5.2, 19.2, 4.3, 18.3,...)**

Adresse : boulevard Emile Bockstael 230 à 1020 Bruxelles

**Pour plus d'informations :
Le Pélican asbl - 02/502.08.61 - www.lepelican.org**

"LE PÉLICAN ASBL" EST UN SERVICE ACTIF EN MATIÈRE DE TOXICOMANIES, AGRÉÉ PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE (COCOF) DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE.

Vivre ensemble à Jette

Notre commune compte près de 43.000 habitants. Cette microsociété est composée d'individus, tous différents. Chacun d'entre eux a ses propres valeurs, ses attentes, une vision particulière de la liberté et de ses limites, une interprétation personnelle des règles à respecter. L'un des rôles d'une administration communale consiste à favoriser une cohabitation harmonieuse entre les habitants. Avec quels moyens et quels résultats ? Telle est la question que nous avons posée lors d'une table ronde sur le thème "Vivre ensemble à Jette".

Les services de police reçoivent quantité d'appels téléphoniques concernant des nuisances, des problèmes de voisinage, des comportements inciviques,... Cette réalité interpelle. De tels problèmes, liés à la vie en société, sont-ils plus nombreux que par le passé ? Pourquoi arrivent-ils aux oreilles des services de police ? Notre société est-elle en quête d'un mode d'emploi ? Les règles sont-elles faites pour être contournées ? De quels outils dispose une commune pour inciter ses habitants à vivre ensemble ? Parce que ces questions méritent d'être approfondies, nous vous livrons les réflexions recueillies lors de cette table ronde à laquelle ont pris part huit mandataires et responsables jettois.

Ont participé à cette table ronde :

Hervé Doyen, bourgmestre de Jette

Christine Gallez, échevine de la Participation

Paul-Marie Empain, secrétaire communal

Vivien Grimau, directeur de la division de Jette de la zone de police Bruxelles-Ouest

Yves Van Parys, responsable du département Cadre de Vie

Stéphanie Hugo, responsable de l'équipe de Prévention

Marc Janssens, responsable du service Gestion du Territoire (Urbanisme)

Sylvie Vande Zande, responsable du service des Plantations

Tous sont confrontés quotidiennement, de par leur fonction, aux difficultés liées à la vie en société. Tous tentent, grâce aux moyens dont ils disposent, d'amener les Jettois à mieux vivre ensemble. Des initiatives concrètes sont prises dans ce sens, en concertation avec tous les partenaires sur le terrain. Parallèlement, notre commune s'est dotée d'outils, tels le Règlement général de Police et les amendes administratives qui en découlent, certaines taxes, la réglementation en matière d'urbanisme, l'équipe de Prévention, la médiation sociale, les gardiens de parc,...

Pour alimenter le débat, nous avons soumis un constat aux personnes assises autour de la table. "Notre société évolue à la fois vers un plus grand individualisme et vers une plus grande multiculturalité. Or, une société harmonieuse est l'affaire de tous. Comment impliquer davantage les citoyens dans la vie en société ? Comment amener des gens qui ont des habitudes et des

modes de vie très différents à cohabiter harmonieusement ?" Hervé Doyen : Je ne pense pas que l'individualisme empêche les gens de respecter les règles. Prenons le cas des Etats-Unis. Il s'agit d'une société très individualiste, mais les Américains ont un sens civique développé. Ils considèrent que certaines choses ne se font pas en société. A mon sens, nous ne pouvons pas mettre sur le compte de l'individualisme le fait que notre société se distende. C'est un peu court. Par contre, il est vrai que les gens ont de plus en plus tendance à demander à la puissance publique de tout résoudre, même lorsqu'il s'agit de problèmes entre voisins.

Christine Gallez : Quand une cannette traîne par terre, on rejette un peu trop vite la faute sur la commune, sous prétexte qu'elle emploie des balayeurs de rue et que ces balayeurs sont payés avec les impôts des citoyens. On oublie que cette cannette est là parce que quelqu'un l'y a jetée.

Hervé Doyen : Je donnerai un autre exemple. Les parents attendent de l'école qu'elle prenne de plus en plus les enfants en charge. Mais, en même temps, ils contestent l'autorité des enseignants. Il en va de même avec la police. Les citoyens ont vite fait d'affirmer qu'elle n'agit pas comme elle le devrait.

On respecte
l'espace public
si on a été
éduqué à cela.

Vivien Grimau : Une opinion prévaut au sein de la population jettoise. Elle consiste à dire que la police ne fait pas ce qu'elle devrait, mais que "moi, je peux faire ce que je veux".

Hervé Doyen : Je voudrais tout de même rappeler que les vols dans les voitures sont en baisse, tandis que les actes de rébellion sont en augmentation.

Paul-Marie Empain : Il y a une certaine méfiance à l'égard du pouvoir public, de l'Etat. Et pourtant on en a besoin.

Hervé Doyen : Je doute de l'incapacité d'une partie de la population à intégrer un mode de fonctionnement. Je crois que nous avons davantage affaire à des actes de défiance face à un pouvoir qui ne peut donner à chacun ce dont il a besoin (un travail, par exemple).

Vivien Grimau : Je pense en effet qu'il ne faut pas parler d'incapacité, mais de personnes qui ont d'autres modèles de référence. On respecte l'espace public si on a été éduqué à cela.

Paul-Marie Empain : Ce n'est pas propre aux personnes d'origine étrangère. Les aspects économiques et sociaux sont déterminants dans le comportement des gens.

Sylvie Vande Zande : Il y a 20 ans, on avait plus conscience de ce

qui ne devait pas se faire. Aujourd'hui, beaucoup de gens n'ont plus cette conscience. On assiste à une banalisation, due au fait que la pression sociale diminue. Là, je crois que les individus peuvent agir.

Paul-Marie Empain : Ne pas intervenir quand on est témoin d'un comportement répréhensible, c'est approuver. Il faut au moins faire la remarque.

Yves Van Parys : Il y a moins de peur du gendarme, d'où l'importance de la pression sociale.

Stéphanie Hugo : La pression sociale a ses limites. Certaines personnes n'osent pas intervenir de peur de réactions agressives.

Yves Van Parys : Parce que trop peu de gens le font. Le pire ennemi du civisme, c'est le découragement.

Hervé Doyen : On assiste à une prise en compte par la puissance publique de la nécessité d'une répression. Cela conforte la majorité des citoyens qui trouvent que cela doit changer. C'est la répression qui établit les normes. Nous devons nous donner les moyens de les faire respecter pour que les comportements inadéquats deviennent marginaux.

Christine Gallez : La répression doit aller de concert avec des actions de prévention.

Marc Janssens : La société est individuelle et égoïste. Il faudrait effectuer un travail de fond, notamment par le biais des écoles, sur le thème "Ma liberté s'arrête où commence celle des autres".

Stéphanie Hugo : Au niveau de l'équipe de Prévention, nous menons des actions sur le terrain. Un exemple parmi d'autres : les habitants de certains quartiers ont été avertis que nous allions intervenir pour lutter contre la malpropreté canine.

Sylvie Vande Zande : Une opération 'propreté' dans les parcs est également en préparation. Le but est d'inciter les jeunes des écoles jettoises qui mangent le midi dans les parcs à ne pas laisser traîner leurs déchets sous les bancs.

Paul-Marie Empain : Notre commune dispose de plusieurs outils pour lutter contre les comportements dérangeants. Je pense à certaines taxes (en matière de propreté notamment) et aux amendes administratives qui sanctionnent les infractions au Règlement général de Police. Elles s'appliquent, par exemple, aux antennes parabo-

Ne pas réagir,
c'est approuver.

liques non réglementaires.

Hervé Doyen : Certains comportements dérangeants sont largement répandus. Les gens qui doivent payer une amende ou une taxe ont dès lors le sentiment d'être sanctionnés, alors que tous les autres ne le sont pas. Si l'on veut que la lutte contre ce type de nuisances soit efficace, il faut éviter cette impression de loterie en systématisant les contrôles.

Vivien Grimau : Ces opérations de contrôle ont un coût qui doit être supporté par la société. La question est dès lors de savoir si l'on veut que de telles opérations soient menées avec la constance nécessaire. Ceci dit, le Règlement général de Police est un bon outil, mais il comporte 127 dispositions. A cela s'ajoutent le code pénal et les lois spéciales. Nous devons obligatoirement fixer des priorités dans cette masse de dispositions à faire respecter. Si chaque citoyen se comportait de manière responsable, il ne faudrait pas 127 dispositions dans un Règlement de Police.

Sans aucune prétention, l'objectif de cet échange d'idées était simplement de nous permettre à nous tous, citoyens jettois, de jeter un regard critique sur notre vie en société. Puisse-t-il en ressortir quelque chose de positif...



Le pire ennemi du
civisme, c'est le
découragement.



Stages de Carnaval

Centre de Formation Sportive

Le Centre de Formation Sportive propose différents stages sportifs et culturels pour les enfants et les jeunes de 3,5 à 16 ans.

Stages proposés du 23/02 au 27/02 :

Circ'mômes (de 5 à 7 ans), danse afro-latino (de 7 à 14 ans), gym rythm & sport (de 6 à 14 ans), hip-hop (de 12 à 16 ans), plongée (de 10 à 16 ans), plongée perfectionnement (de 10 à 16 ans), reporter multimédia (de 10 à 16 ans), stage 8-12 ans (de 8 à 12 ans), stage ado (de 12 à 16 ans) et technique de cirque (de 8 à 14 ans), cours natation (de 4 à '77 ans').

De 9 à 16h (garderie à partir de 8h et jusqu'à 18h, moyennant paiement de 1,50 EUR par jour).

Prix : de 50 EUR à 120 EUR, suivant le stage.

A la salle Omnisports de Jette - Avenue du Comté de Jette.

Info et inscriptions : asbl Centre de Formation Sportive - tél. 02/420.53.02 ou 0475/903.712 (du lundi au vendredi de 9 à 17h)

Centre d'Arts Martiaux Jettois

Les enfants et adolescents de 3 à 14 ans pourront découvrir les arts martiaux à l'occasion de ce stage, mais aussi le multisports, la psychomotricité, la natation, les sports en extérieurs, la détente et les promenades.

Du 23/02 au 27/02

De 9 à 16h (garderie de 8h à 9h00 et de 16h à 17h30)

Prix : 60 EUR (de 3 à 5 ans), 70 EUR

(de 6 à 12 ans) - Réduction de 10 EUR pour le 2ème enfant d'une même famille - 2 EUR pour la garderie

Au C.A.M.J. - Rue Tilmont, 86

Info et inscriptions : CAMJ - tél. 02/426.79.63 ou GSM 0475/56.19.48

Aqua & Sport Kids

Les enfants de 2,5 à 8 ans trouveront des activités adaptées à leur âge chez Aqua & Sport Kids. Au programme : détente (de 2,5 à 3,5 ans), jeux (de 3,5 à 4,5 ans), découvertes (de 5 à 7 ans) et natation (de 4 à 8 ans).

Du 23/02 au 27/02

De 9 à 16h (accueil à partir de 8h - possibilité de garderie jusqu'à 17h30 (+1,25 EUR) - apporter le pique-nique - possibilité de sieste pour les petits).

Mardi 24/02 : 'Bal du Carnaval' pour les enfants de 2,5 à 8 ans. Déguisement de rigueur, animations, ballons, jeux en musique, farandoles et goûter.

Prix : 65 EUR par semaine - 95 EUR pour le stage de natation - 5 EUR pour la carte de membre.

Chez Aqua & Sport Kids - Rue Ferdinand Lenoir, 73

Info et inscriptions : 02/479.98.15 - fax : 02/476.93.89

Le Pré en Bulles

Le Pré en Bulles emmène les enfants à la découverte de la nature et des activités de la ferme. A l'occasion du carnaval, les enfants pourront également participer à un atelier de création de masques.

Du 23/02 au 27/02

De 7 à 10 ans

Prix : 80 EUR

A la Ferme pour Enfants de Jette - Petite

rue Sainte-Anne 172

Info et inscriptions : 0476/54.81.99 (Nicole Mertens)

Les Ateliers de Caroline

Des activités diverses déclinées sur le thème du 'Carnaval Chinois' sont proposées aux enfants de 4 à 7 ans.

Du 23/02 au 27/02

Une animation spectacle est prévue le 27/02 à 16h.

De 9h à 16h30

Prix : 75 EUR + 10 EUR par semaine pour la garderie de 7h30 à 9h et/ou de 16h30 à 18h30.

Les Ateliers de Caroline - Rue Léon Théodor, 151

Infos et inscriptions : 02/461.36.90 - fax : 02/461.36.91 - gsm : 0476/73.64.83

Atelier de céramique et de poterie

Les ateliers Betty Moerenhoudt s'adressent aux enfants à partir de 9 ans. Ils travailleront le grès selon différentes techniques : tournage, colombins, plaques, modelage, engobage sur terre crues, sculpture, bas-relief, moulage en plâtre, mosaïque, drapé sur personnage, etc.

Du 23/02 au 27/02

De 9h30 à 12h

Prix : 70 EUR le cycle (le prix comprend les matières premières, les deux cuissons et l'émaillage des pièces réalisées).

A l'Atelier Betty Moerenhoudt - Rue Henri Werrie, 41

Infos et inscriptions : 02/427.17.23

Soyez stages

Voici des stages accessibles à toutes et

à tous, débutants ou initiés dans les différentes disciplines sportives : mini-basket (de 5 à 10 ans), perfectionnement basket (de 11 à 14 ans), multisports (de 5 à 12 ans) et mini-tennis (de 5 à 9 ans).

Du 23/02 au 27/02

De 9h à 16h (accueil possible dès 8h jusque 17h30 moyennant un supplément de 5 EUR pour le stage)

Prix : de 35 à 65 EUR (Jettois) et de 40 à 75 EUR (non-Jettois)

Au Hall des Sports de l'Athénée Royal de Jette - Avenue Odon Warland, 28

Infos et inscriptions : 02/426.36.58 - gsm : 0474/950.733 (Olivier Corhay) - www.soyezstages.be

Le Centre Armillaire

Le centre culturel de Jette organise pour vos enfants de 4 à 12 ans un stage sur le thème du 'Carnaval du monde'. Les enfants fabriqueront et décoreront des masques en papier mâché, pétriront le plâtre, la terre glaise, s'adonneront à la peinture, à l'encre à dessin, à l'acrylique, aux collages, etc.

Du 23/02 au 27/02

De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h (garderie gratuite à partir de 8h et en fin de journée de 16h à 18h).

Attention ! Pas de garderie après 16h le vendredi 27/02.

Prix : de 85 EUR à 95 EUR (prix dégressifs pour les 2ème et 3ème enfant d'un même ménage).

Au Centre Armillaire - Bld de Smet de Naeyer, 145

Infos et inscriptions : 02/426.64.39 (Chantal Farin)

Fête ton anniversaire à la Ferme !

C'est une nouveauté ! Tes parents peuvent désormais organiser un goûter d'anniversaire à la Ferme pour Enfants de Jette.

Au programme : la visite de la Ferme, des balades à dos d'âne et, bien sûr, un goûter d'anniversaire.

Quand ? Chaque mercredi de 13 à 16h

Prix : 115 EUR pour 8 enfants

Pour plus d'informations :
La Ferme pour enfants
Petite rue Sainte-Anne, 172
Tél./fax: 02/479.80.53

Les Ateliers de Caroline reçoivent le mercredi

Si vous êtes à la recherche d'une activité pour vos enfants âgés, de 4 à 7 ans, le mercredi après-midi, vous êtes à la bonne adresse aux 'Ateliers de Caroline'. Des animations variées leur seront proposées. Des initiations aux techniques du cirque, un chatou gonflable et un bac à sable sont également prévus en saison. Tout cela dans un décor verdoyant et encadré d'un accompagnement expérimenté.

Le mercredi après-midi, les 'Ateliers de Caroline' fonctionnent comme une halte-garderie. Les enfants y sont accueillis de 12h et à 18h30, par module de 2h (4 EUR/2h). Il n'est donc pas nécessaire d'inscrire vos enfants pour un trimestre ou une année complète.

Pour tout renseignement :

Les Ateliers de Caroline - Rue Léon Théodor, 151
Tél.: 02/461.36.90 - fax : 02/461.36.91 - gsm : 0476/73.64.83
Email : caroline@idshows.ocm - www.ateliersde-vancaroline.be.tf



Cherchons animateurs pour Kids' Holidays Jette !

Dans le cadre de la plaine de vacances organisées pour les enfants de 2,5 à 12 ans au domaine du Poelbos, notre commune cherche des animateurs(-trices) pour encadrer les enfants durant les vacances de Pâques et d'été. Une rémunération intéressante leur est proposée, de même qu'un repas chaud tous les jours. Les animateurs(-trices) accueilleront les enfants sur un site verdoyant, à deux pas du parc Roi Baudouin.

Si tu as plus de 17 ans et si tu as un brevet de moniteur ou une expérience dans ce domaine, n'hésite pas à poser ta candidature. Nous t'offrons l'occasion idéale d'effectuer un job de vacances intéressant et bien rémunéré. Les animateurs non diplômés gagnent de 45,99 à 53,64 EUR par jour, les animateurs diplômés de 68,85 à 76,50 EUR par jour, les enseignants/animateurs de 82,62 à 90,27 EUR.

Si cette proposition t'intéresse ou si tu souhaites d'autres renseignements, prends contact avec le service communal des Affaires sociales (tél. 02/421.42.02).

Le vendredi 13 février 2004
de 14 à 18h,
PORTE OUVERTE
au Planning familial de Jette
(rue Vandenschriek 77A)
Thème : «L'Amour en fête»



Ce sera pour chacun l'occasion de découvrir les activités du centre. Les membres de l'équipe (médecin, psychologue, conseillère conjugale, médiatrice, juriste, secrétaire et infirmière sociale) seront présents pour répondre aux questions du public.

Au programme de cette journée portes ouvertes :

Résultats du concours d'écriture sur le thème de la rencontre amoureuse

Animations : contes autour de l'amour, jeu de l'oie sur la vie sexuelle et affective, invité surprise...

Renseignements : Planning familial de Jette - rue Vandenschriek 77A - tél. 02/426 06 27 - www.lamourenfete.be.tf

A vous de rouler !

24 HEURES SCALEXTRIC

PICORCHAMPS

A.S.B.L.

Le vendredi 27 et samedi 28 février prochains de 17 à 17 heures aura lieu la 23ème édition des 24 heures de Picorchamps au collège Saint-Pierre. Une bonne centaine de pilotes et de mécaniciens, répartis en huit équipes, s'affronteront sur un circuit de quelque 50 mètres de long, aux commandes de voitures électriques miniatures. Les pilotes tenteront non seulement de mener leur bolide vers la victoire, mais aussi de battre le record de la plus grande distance parcourue en 24 heures.

Pour cette édition 2004, l'asbl Picorchamps et le poste pionnier de la 26ème unité scout de Jette ont tout prévu pour accueillir dignement les 1.500 spectateurs attendus aux abords du circuit durant les 24 heures de course : classement par ordinateur et affichage permanent des résultats, jeux-concours, buffet, bar et sonorisation. Les animations seront, comme toujours, nombreuses et variées. Un concert est notamment prévu au programme. Rappelons en outre que les organisateurs soutiennent l'asbl Timber, ainsi que Médecins Sans Frontières.

Du 27 février 2004 à 17h au 28 février 2004 à 17h

Au Collège Saint-Pierre (boulevard de Smet de Naeyer 229)

Entrée : 3 EUR (donne droit à l'accès durant les 24 heures) - entrée gratuite pour les moins de 8 ans

Jeu gratuit pour tout spectateur payant avant 11h le samedi 28 février

Pour tout renseignement : 02/420.76.07 (Philippe Libert)

UNE ORGANISATION DE L'ASBL PICORCHAMPS ET DU POSTE PIONNIER DE LA 26ÈME UNITÉ FSC DE JETTE, EN COLLABORATION AVEC L'ÉCHEVIN DE LA JEUNESSE FRANCOPHONE BENOÎT GOSSELIN ET L'ÉCHEVIN DES ANIMATIONS BERNARD LACROIX

Course open le 25 février 2004

Le circuit des 24 heures sera ouvert pour une course open le mercredi 25 février à partir de 15 heures. Cette épreuve est accessible à tous les pilotes amateurs. Pour y participer, il vous suffit de vous inscrire par téléphone.

Trois catégories ont été définies : jusque 12 ans (catégorie A), de 13 à 17 ans (catégorie B) et plus de 18 ans (catégorie C). Huit équipes de maximum 16 pilotes, issus des trois catégories, seront constituées par tirage au sort.

Programme de la course open

De 15h à 17h30 : entraînements

A 17h30 : constitution des équipes par tirage au sort

De 19 à 23h : course

Pour participer à la course open, contactez le 02/420.76.07 (Philippe Libert) jusqu'au mardi 24 février 2004. Il est également possible de s'inscrire le jour de la course jusqu'à 17h. L'inscription est obligatoire.

Droit d'inscription : 2 EUR (catégorie A) - 3 EUR (catégorie B et C)

Entrée gratuite pour les spectateurs

Remise des prix : le samedi 28 février 2004 à 15h

L'asbl Sport à Jette et l'échevin des Sports Benoît Gosselin vous invitent à la

26ème Nuit des Sportifs Jettois

le samedi 20 mars 2004 à partir de 20h30

à la Salle Omnisports de Jette (avenue du Comté de Jette)



Les années '60-'80 avec Jeane Manson

TOMBOLA GÉANTE - 1er prix : une croisière de 8 jours pour 2 personnes aux Caraïbes (vol inclus)

PRIX D'ENTRÉE: 12 EUR - enfants de moins de 10 ans : 5 EUR (pas de cartes adultes en vente le soir même)

Cartes d'entrée et carnets de tombola en vente auprès des clubs sportifs jettois et auprès du service communal des Sports (tél. 02/423.12.97)

Les bénéfices de cette soirée seront partagés entre les clubs sportifs.

Jette s'éclate avec les Fundamentals

La salle des fêtes affichait complet le vendredi 16 janvier pour le concert des Fundamentals. Le public a vibré au son des voix de Miss Rory, R. Lee, Rudi James et Tom Jack. Le handicap mental dont ils sont atteints tous les quatre ne diminue en rien la qualité de leur prestation vocale et l'intensité du spectacle. En moins de temps qu'ils en faut pour le dire, ils avaient conquis la salle grâce à leur enthousiasme débordant. Les chansons des années 80 se succédaient à un rythme soutenu. Les nombreux spectateurs ont quitté la salle, impressionnés par la classe avec laquelle les Fundamentals dépassent leur handicap. On dit que la musique rapproche les gens. Une soirée comme celle-ci en est la preuve.



Quels enjeux pour 2004 ?

Le 10 janvier dernier avait lieu la traditionnelle réception de nouvel an offerte par la commune à ses habitants. Malgré une annonce quelque peu chaotique suite à une erreur de date dans le dernier numéro du journal communal, près de 200 personnes avaient répondu à l'invitation du collège. Dans un climat convivial, les Jettois ont eu l'occasion de s'entretenir avec les mandataires communaux et des représentants de différents services. Une vaste documentation était mise à leur disposition. Si vous n'étiez pas de la partie ce jour-là, voici quelques extraits du discours prononcé par le bourgmestre Hervé Doyen.

"En ce début d'année, il me revient sans doute le privilège d'évoquer devant vous les enjeux et les perspectives communales pour 2004. (...)

L'emploi et du logement restent les préoccupations importantes des citoyens. C'est même un drame pour certains. Mais comme mandataires locaux, nous devons rester humbles : nous pouvons être les opérateurs d'initiatives ponctuelles ; nous n'avons ni les moyens ni le pouvoir de résoudre ces problèmes sur le fond. Il s'agit là de problèmes qui relèvent de la Région et de l'Etat fédéral. Il y a bien sûr des dossiers où le rôle de la commune est plus ambigu. La politique de mobilité et de transports urbains, par exemple, est clairement une compétence régionale. Mais quand la Région décide de faire un nouveau tracé pour un tram entre la station Simonis et le haut de Jette, il est clair que nous sommes concernés. Concernés, mais pas décideurs : c'est important de le préciser. Une autre ambiguïté majeure de ces dernières années est sans contexte la problématique de la sécurité. La loi dit que je suis responsable - personnellement, s'il vous plaît - de la sécurité sur le territoire de la commune. C'est bien, mais je n'ai plus de police ! (...)

En 2004, pour rencontrer les enjeux, je forme le vœu que nous puissions dépasser nos émotions (et j'ai bien dit dépasser, pas nier) pour nous engager, en adultes responsables, dans des procédures collectives et démocratiques qui nous permettront de solutionner réellement nos problèmes. C'est un partenariat entre pouvoirs publics et citoyens que nous devons redécouvrir. C'est dans la rencontre et le dialogue que nous y arriverons."

Spectacles pour les seniors

L'échevin du 3ème Age et de la Communauté Française Lucien Vermeiren
a le plaisir de vous annoncer les deux activités suivantes:

Vendredi 20/02/2004 à 14h30 :

**Hans Eriksen présente
"OPERETTE ET FANTAISIE"**

Il s'agit d'une rétrospective d'extraits les plus célèbres, allant de "L'auberge du cheval blanc" à "Ignace" en passant par "La route fleurie" et bien d'autres encore, sans oublier le merveilleux répertoire de chansons telles que "Un gamin d'Paris", "Moulin rouge", "Le temps des cerises", etc... Bref, ce sera un spectacle dans lequel se mêleront humour et tendresse, le tout agrémenté de ballets qui vous feront voyager de Paris jusqu'en Russie.

Du café et des boissons rafraîchissantes, ainsi qu'une petite douceur vous seront offerts durant l'entracte.

A la salle communale des fêtes, place Cardinal Mercier n°10
Prix : 8 EUR

Dimanche 29/02/2004 :

**"LA FILLE DU TAMBOUR MAJOR",
une opérette de Jacques Offenbach
au Centre culturel d'Auderghem**

Une compagnie de soldats français, commandée par le lieutenant Robert, a franchi les Alpes pour rejoindre l'armée du premier Consul. La compagnie, avec à sa tête le tambour-major Monthabor et le soldat Griolet, envahit un couvent dont toutes les nonnes ont fui par peur de l'occupant. Seule est restée une jeune femme qui était en pénitence. Celle-ci va, en un tournemain, mettre tous ces messieurs dans sa poche...

Avec Nathalie Landry, Béatrice Mesdagh, Jacqueline Grawez, Michel Larue, Bertrand Lhote, Sébastien Romignon-Ercolini, Jacques Tayles.

Transport en autocar. Rendez-vous à 13h30, place Cardinal Mercier. PRIX : 28 EUR comprenant le spectacle et le transport.

Réservation pour ces deux spectacles

Dès à présent, les lundis, mardis, mercredis et vendredi, entre 10h00 et 11h30, (attention : fermé le jeudi matin) auprès du Service du 3ème Age, au Centre administratif de Jette (1er étage, bureau 130), rue Henri Werrie 18-20.

AGENDA

FÉVRIER

Jusqu'au 15.2 : NAVEXPO 2004 : "Marine & BD". A la Demeure abbatiale de Dielegem (rue Tiebackx 14). Ouvert du mardi au vendredi de 10 à 12h et de 14 à 17h, le week-end de 10 à 18h - fermé le lundi. Entrée : 3 EUR - 6 à 17 ans, étudiants, seniors : 2 EUR - ticket familial : 5 EUR. Possibilité de visites guidées (uniquement sur réservation - 25 EUR). Info et inscriptions : 02/479.00.52 (Guy Paulus).

Du 6 au 8.2 : THEATRE "La femme de l'ouvrier" Par la compagnie théâtrale Le Rideau Jettois. Une pièce de Minna Canth, adaptée par Anne Cornette. A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Les 6 et 7.2 à 20h, le 8.2 à 15h. Entrée : 9 EUR - seniors et étudiants : 8 EUR - prévente : 7,50 EUR (compte 310-0236262-56). Info et réservations : 02/426.07.57 ou 02/428.78.73 - www.lerideau-jettois.be.

Du 7 au 21.2 : EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES "Le partage équitable des ressources naturelles". Ouvert du mardi au vendredi de 14 à 18h, le samedi de 9 à 18h. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Accès libre et gratuit. Info : 02/426.64.39.

Le 9.2 : A 19h30, CONFERENCE "Va au bout de tes rêves !" d'Antoine Filissiadis. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Info et inscriptions : 0475/33.15.92 (Nathalie).

Le 11.2 : A 20h, CINE-CLUB de l'association culturelle Le Soukrai : "Resist" de Dirk Szuszies. Au Centre culturel

Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 2,50 EUR. Info et réservations : 02/427.87.97.

Le 12.2 : A 14h30, dans le cadre de l'Antenne interuniversitaire, CONFERENCE "Bruxelles gothique" par Donatienne Blanjean (licenciée en histoire de l'art et archéologie UCL). A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée 3,70 EUR. Info et réservations : 02/423.12.66.

Le 12.2 : A 20h, ATELIER PHILO du Centre culturel de Jette : "Libéralisme et démocratie sont-ils conciliables ?", exposé et échanges. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/426.64.39 (Dominique Van Eycke).

Le 12.2 : A 20h30, dans le cadre du cycle "Armillaire Blues Nights", CONCERT Jimmy's Jam. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente. Info et réservations : 02/426.64.39.

Le 13.2 : De 14 à 18h, PORTES OUVERTES au Planning familial de Jette. Thème : «L'Amour en fête». Rencontre avec l'équipe et animations. Rue Vandenschriek 77A. Info : 02/426 06 27 - www.lamourenfete.be.tf.

Le 13.2 : A 19h, CONCERT D'OUVERTURE "171 années de Philharmonie" par la Société Royale Philharmonique de Jette. Avec la participation de l'Académie communale de Musique "G.H. Luytgaerens" et de la Gemeentelijke Muziekacademie "M. Van de Moortel". A la Salle communale

des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée gratuite.

Le 13.2 : A 20h30, CONCERT DE CHANSON FRANCAISE Daria de Martynoff. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente. Info et réservations : 02/426.64.39.

Le 14.2 : A 14h30, dans le cadre du cycle "Les Clés pour la musique", CONFERENCE "Les musiques mariales : prières (Ave Maria), motets (Stabat Mater) et cantiques (Magnificat)" par André Van Oekel. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 2,50 EUR. Info : 02/426.64.39.

Le 15.2 : A 15h, dans le cadre des Dimanches d'Aurélië, THEATRE POUR ENFANTS "Simon la Fièvre" par le Théâtre des Quatre Mains. A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). A partir de 5 ans. Durée : 50 min. Entrée : 6 EUR. Info et réservations : 02/426.64.39 (Chantal Farin).

Le 19.2 : De 14h15 à 17h15, CENT ANS DE JAZZ : "Le jazz manouche (Django Reinhardt...)" par Vicky Down (musicien) et Louis Stevens (documentaliste). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/426.64.39.

Le 20.2 : De 14h à 16h30, dans le cadre du cycle "Rencontres autour d'un thème", GROUPE DE PAROLES "Accepter ma différence", organisé par le nouveau centre Primavera (rue S. Legrelle 48). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Info et inscriptions : 02/428.90.43.

Le 20.2 : A 20h30, dans le cadre du cycle "Armillaire Jazz Nights", CONCERT Bart Defoort Quartet. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente. Info et réservations : 02/426.64.39.

Le 22.2 : A 14h et 16h30, dans le cadre de "Voir le Monde" : REPORTAGE "Bolivie, sur les traces de Pachamama" par Frédéric Furnelle et Denise Delaney". A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Info et réservations : 02/649.76.95.

Le 26.2 : A 20h, ATELIER PHILO du Centre culturel de Jette : "En matière de politique, le citoyen a-t-il réellement un rôle effectif ?", exposé et échanges. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/426.64.39 (Dominique Van Eycke).

Du 26 au 28.2 et du 4 au 6.3 : A 20h15, THEATRE "Gosses de merde !" par l'atelier théâtre Armillaire. A partir de 9 ans. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 9 EUR (étudiants et seniors : 6 EUR). Infos et réservations : 02/426.64.39.

Les 27 et 28.2 : A partir de 17h, 24 HEURES SCALEXTRIC DE PICORCHAMPS. Au Collège Saint-Pierre (boulevard de Smet de Naeyer 229). Entrée : 3 EUR - entrée gratuite pour les moins de 8 ans. Le 25.2 : à partir de 15h, course open (inscription obligatoire - 2 EUR). Info et inscriptions : 02/420.76.07 (Philippe Libert).

Antenne interuniversitaire

Conférence du mois

L'antenne interuniversitaire UCL/ULB de Jette et du Nord-Ouest de Bruxelles propose chaque année un cycle de conférences présentées dans la salle communale des fêtes, 10 place Cardinal Mercier à Jette. Ces conférences débutent à 14h30 et sont ouvertes à tous les citoyens, avec priorité aux abonnés.

12/02/2004

"Bruxelles gothique"

Donatienne Blanjean, licenciée en histoire de l'art et archéologie UCL

Entrée : 3,70 EUR

**Renseignements et réservations:
02/423.12.66.**

LA SOCIÉTÉ ROYALE
PHILHARMONIQUE DE JETTE

organise un

CONCERT D'OUVERTURE "171 années de Philharmonie"

**le vendredi 13 février 2004
à 19 heures**

à la Salle communale des Fêtes
(place Cardinal Mercier 10)

AVEC LA PARTICIPATION DE

L'ACADÉMIE COMMUNALE DE MUSIQUE
"G.H. LUYTGAERENS"

LA GEMEENTELIJKE MUZIEKACADEMIE "M.
VAN DE MOORTEL"

CELA SE FÊTE ! Vous avez atteint l'âge magique de 100 ans ? Vous fêterez bientôt vos 50, 60, 65, 70 ans de mariage (ou plus) ? Si vous le souhaitez, l'administration communale vous aidera à donner plus d'éclat à cette belle fête. Il vous suffit d'en faire la demande six semaines avant la date de votre anniversaire ou de votre anniversaire de mariage à Lucien Vermeiren, officier de l'Etat civil (02/423.12.16), ou au service communal de l'Etat civil (rue Henri Werrie 18-20 à Jette - tél. 02/423.12.70).

Félicitations...

... à madame Jeanne De Swart. Elle a fêté son 101ème anniversaire le 20 janvier 2004.

... aux époux Delbaue - Crikelaire. Ils ont fêté leurs noces de diamant le 24 janvier 2004.

... aux époux Butsraen - Roelandts. Ils ont fêté leurs noces d'or le 24 janvier 2004.

... aux époux Satory - Thielens. Ils ont fêté leurs noces d'or le 31 janvier 2004.

NAVEXPO 2004

Marine & BD



Copyright - Casterman - "Les voyages d'Alix" de Marc Henniquiau et Jacques Martin

Chaque année, NAVEXPO remporte un beau succès auprès du public. L'édition 2004 de cette exposition consacrée à l'histoire de la navigation réponde sans aucun

doute aux attentes des organisateurs. Il faut dire que le thème choisi, "Marine & BD", est particulièrement attractif, tant pour les jeunes que pour leurs aînés. Le personnage central de l'exposition est Alix, jeune héros de l'antiquité, créé par Jacques Martin. Sur les nombreux panneaux disposés dans les différentes salles, le célèbre auteur côtoie d'autres grands noms de la bande dessinée, tels Hergé, Jijé, de Moor. Excusez du peu ! Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de vous rendre à la Demeure abbatiale de Dieleghem depuis le 10 janvier, sachez que NAVEXPO se poursuit jusqu'au 15 février 2004.

Les auteurs de bandes dessinées "maritimes" livrent, avec beaucoup de précision, l'histoire des bateaux et de la vie à bord. Ils se basent, pour ce faire, sur des recherches approfondies. Ainsi, Alix, le héros fétiche de Jacques Martin, ne cesse

de sillonner le monde antique, ce qui nous vaut la réalisation de deux volumes d'illustrations de la marine antique par ce maître mis à l'honneur.

"Marine & BD" se veut un outil culturel et pédagogique à part entière, susceptible de passionner les visiteurs de 7 à 77 ans, grâce à la présentation commentée de superbes modèles réduits, d'objets de marine, de documents, de tableaux... toujours en relation avec la bande dessinée. Cette année, la manifestation bénéficie d'une importante collaboration des éditions Casterman, ainsi que du soutien tout particulier du Port de Bruxelles et de Dexia. Musées, éditeurs, associations professionnelles, institutions officielles et scientifiques, collectionneurs privés, cercles de modélistes, peintres de marine et mouvements de jeunesse apportent également leur collaboration à NAVEXPO 2004.

Bonne visite et bon vent !

"NAVEXPO 2004 :
Marine & BD"

A la Demeure abbatiale de Dieleghem
(rue Tiebackx 14)



Jusqu'au 15 février 2004

Ouvert du mardi au vendredi de 10 à 12h et de 14 à 17h, le week-end de 10 à 18h - Fermé le lundi

Entrée : 3 EUR - 6 à 17 ans, étudiants, seniors : 2 EUR - ticket familial : 5 EUR

Possibilité de visites guidées (uniquement sur réservation - 25 EUR)

Renseignements et inscriptions :
Guy Paulus - 02/479.00.52 - fax : 02/478.28.94

UNE PRODUCTION DU CENTRE CULTUREL DE JETTE

Les mots de Brel et Simenon

Jacques Brel et Georges Simenon sont deux des plus célèbres créateurs belges d'expression française du 20ème siècle. Jongleurs de mots, ils nous font rêver la langue française et nous fournissent un bon "pré-texte" pour nous y plonger.

"Besace STL" (Sports - Tourisme - Loisirs) organise un grand concours d'écriture pour te permettre de découvrir ou redécouvrir ces deux grands noms. A travers les mots, tu pourras t'approprier la langue française.

Comment ?

En trouvant l'inspiration auprès de Brel ou de Simenon.

Si tu choisis Brel...

Sur base d'une chanson existante de Jacques Brel, écris de nouvelles paroles, en fonction de sa structure et de sa mélodie (aucune mise en musique n'est requise).

Si tu choisis Simenon...

Dans le style policier, écris une nouvelle qui ne dépassera pas 25.000 signes (espaces compris), soit +/- 10 pages A4.

Conditions ?

- Avoir entre 12 et 25 ans.
- Etre domicilié dans la Région de Bruxelles-Capitale.

La sélection des textes par un jury de

professionnels de l'écriture et de la musique se fera selon le thème choisi et l'âge (catégories 12/16 ans et 17/25 ans).

Calendrier ?

Février 2004 : clôture des inscriptions

Avril 2004 : remise des textes - évaluation et sélection par le jury

Juin 2004 : remise des prix

Plus d'info et inscriptions :
www.besace.com - rue de Naples 34 à 1050 Bruxelles - tél./fax : 02/511.29.49 - courriel : stl.besace@skynet.be

Dans le cadre du projet Interquartier (projet de cohabitation du Centre culturel de Jette), les jeunes de 10 à 15 ans ont la possibilité de participer à un

atelier de percussions

le vendredi de 16h45 à 17h45

au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Participation : 25 EUR par trimestre

Prévoir son matériel !

Renseignements : 02/426.64.39 (ext. 30) ou GSM 0498/10.37.97

Gosses de merde !

Cinq élèves du secondaire ont ramassé, pour des motifs divers, une journée de colle, un samedi dans une école déserte. La génération flanquée devant les feuilletons télé dès le berceau nous offre ici un échantillon explosif. Et dans cette classe aux murs ternes, ils vont se démener, danser, s'aimer, se battre et refaire le monde... ou plutôt détricoter leur monde. Après le succès rencontré la saison passée au Centre Armillaire et plus récemment à l'école royale militaire, l'atelier théâtre Armillaire est de retour à Jette avec ce spectacle pour tous où chacun se reconnaîtra un peu dans ce qu'il est ou a été. Un spectacle à faire découvrir à nos ados blasés pour leur faire aimer le théâtre.

"Gosses de merde !"

Une pièce de Xavier Percy et Isabelle Quadens, dans une mise en scène de Ronald de Pourcq. Pour les jeunes de 9 à 99 ans.

Les 26, 27, 28 février et les 4, 5, 6 mars 2004 à 20h15

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)



Entrée : 9 EUR (étudiants et seniors : 6 EUR)

Infos et réservations :

02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be

**Echec au Roy !**

Depuis 1997, le cercle d'échecs "Les Fous du Roy" propose des cours d'échecs pour les jeunes dans les locaux du Centre culturel Armillaire. Chaque année, "Les Fous du Roy" prennent part à différents tournois d'échecs en Belgique. L'objectif principal est le championnat de Belgique pour les jeunes, organisé durant les vacances de Pâques. En 2003, le cercle jettois y était représenté par 17 élèves, sous la conduite de leur professeur Gary Karagoulian.

Pour tout renseignement : Centre culturel de Jette - 02/426.64.39 (Chantal Farin)

Questions pour un Jettois

Un club créé sur le modèle de l'émission télévisée "Questions pour un champion" vient de voir le jour à Jette. Ce club, baptisé "Questions pour un Jettois", a été lancé au départ de "Présence et Action culturelles - Jette", association membre du Centre culturel de Jette.

Cela vous intéresse ? N'hésitez pas à contacter Nicole Van Hesse - tél. 02/463.16.01 (après 18h).

Le Centre Armillaire présente...

"La femme de l'ouvrier"

Par la compagnie théâtrale Le Rideau Jettois

En épousant Risto, Johanna croit accéder à un bonheur idyllique. Mais la vie va se charger de lui enlever ses illusions. "La femme de l'ouvrier", une pièce de la dramaturge finlandaise Minna Canth, est une peinture saisissante de la condition de la femme à la fin du 19ème siècle. Elle sera créée en langue française à Jette, dans une adaptation d'Anne Cornette. Cheville ouvrière du féminisme finlandais et ardente défenseuse de la cause des opprimés, Minna Canth est une figure incontournable de la littérature finlandaise.

Les 6 et 7 février 2004 à 20h

Le 8 février 2004 à 15h

A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10)

Entrée : 9 EUR - seniors et étudiants : 8 EUR - prévente : 7,50 EUR (compte 310-0236262-56)

Info et réservations : 02/426.07.57 ou 02/428.78.73 - www.lerideaujettois.be

Les Dimanches d'Aurélié

"Simon la Fièvre"

Par le Théâtre des Quatre Mains

Simon est amoureux fou de Sacha, mais la petite peste le snobe. Et d'ailleurs, qui prend le gamin au sérieux ? Rageur, il se réfugie dans la cabane de l'Oncle Pic,



un éternel amoureux, qui a disparu depuis plusieurs mois. Dans sa colère, l'enfant frappe les touches du vieux piano à queue qui traîne toujours là. Et à cet instant, tout bascule... Dans un tourbillon musical enchanteur, Simon entame un voyage onirique dont il reviendra apaisé. Un agréable spectacle pour piano magique et marionnettes.

Durée : 50 min. A partir de 5 ans.

Le 15 février 2004 à 15h

A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10)

Entrée : 6 EUR

Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be (Chantal Farin)

Cent ans de jazz

Le jazz manouche (Django Reinhardt...)

Les deux compères passionnés, Louis Stevens (documentariste) et Vicky Down (musicien) présenteront de nombreux extraits musicaux, des diapos, des vidéos, des anecdotes.

Le 19 février 2004 de 14h15 à 17h15

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 5 EUR la séance - 20 EUR l'abonnement aux 5 séances

Info : 02/426.64.39

Voir le Monde : Bolivie, sur les traces de Pachamama

Par Frédéric Furnelle et Denise Delaney

Contraste entre les plaines de l'Amazone et la Cordillera Real, entre Salar de Tunupa, le plus haut lac salé, et la capitale La Paz, immense forêt d'habitations nichée à plus de 4000 mètres... Les réalisateurs ont sillonné cette terre de tous les contrastes, où la civilisation pré-inca a bâti l'un des plus vastes empires du monde il y a 2000 ans. Aujourd'hui, le combat crucial du peuple bolivien est celui de sa survie quotidienne dans l'un des pays les plus pauvres d'Amérique latine.

Le 22 février 2004 à 14h et 16h30

A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10)

Info et réservations : 02/649.76.95

CULTURE

Armillaire Jazz Nights : Bart Defoort Quartet



Depuis 1990, le saxophoniste Bart Defoort est très actif sur la scène de jazz belge comme membre des formations Basement Party, Brussels Jazz Orchestra, Octurn et Streams. Il est aussi un "side-man" apprécié et très sollicité. Avec ces différents groupes, il a joué à l'occasion de tous les festivals organisés en Belgique, mais aussi en Suède, en France, à La Haye, à Montréal, aux Etats-Unis, en Inde et en Chine. En 1997, il sort un premier CD "Moving" avec ses propres compositions. Ce CD récolte d'excellentes critiques qui lui permettent de jouer notamment au Jazz Middelheim. Un deuxième CD, intitulé "The Lizard Game", vient de sortir. Il a été enregistré après une longue tournée au printemps 2003. Le répertoire, signé Bart Defoort et Hans Van Oost, consiste en un large éventail d'atmosphères et de "grooves" au tempo swingant, de ballades pleines de lyrisme et d'émotion, de morceaux plus "bluesy". Les quatre musiciens font vivre cette musique avec une complicité et un plaisir intenses. Ne vous privez pas de ce bonheur d'écoute !

Avec Bart Defoort (sax tenor), Hans Van Oost (guitare), Bart De Nolf (contrebasse) et Jan De Haas (batterie).

Concert Bart Defoort Quartet

Le 20 février 2004 à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente

Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be

Saison 2004

19.3.2004 : "Travelling Joni Mitchell" par Barbara Wiernik

16.4.2004 : Michel Bisceglia Trio

14.5.2004 : Ivan Paduart / Quentin Dujardin Duo

Armillaire Blues Nights : Jimmy's Jam



Avec Jimmy's Jam, vivez une jam session couleur blues. Issus des meilleurs groupes de la région (Big Bad Blues Band, Roberto, Rescue, Phil Clayton Band), ces quatre musiciens confirmés et talentueux ont lancé avec succès l'improvisation dans plusieurs cafés bruxellois. Ils vont recréer pour vous l'ambiance particulière des clubs de blues et de jazz où les musiciens se distinguaient dans des joutes musicales. Pour l'occa-

sion, ils ont invité la crème des musiciens bruxellois pour une formule adaptée aux Armillaire Blues Nights.

Avec Guy (guitare et chant), Sto (guitare et chant), Pat (basse) et Mario (batterie).

Concert Jimmy's Jam

Le 12 février 2004 à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente

Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be

Saison 2004

11.3.2004 : One Way

8.4.2004 : Wanted

13.5.2004 : Fried Flying Chicken Wings

Belge chanson française

Daria de Martynoff est de retour sur scène depuis quelques mois avec un nouveau spectacle. On y retrouve la sensibilité et les émotions qui ont fait le succès de ses disques et spectacles. C'est une femme rayonnante du plaisir de vivre qui nous revient. Avec son envie d'un vrai partage et son humanité mêlée d'humour.

Ceux qui l'accompagnent en scène sont parmi nos meilleurs musiciens : Pascal Chardome (guitare et piano), Fabien Degryse (guitare) et la voix de Sarah. Avec la participation des Tournées Art et Vie.

Concert Daria de Martynoff

Le 13 février 2004 à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente

Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be



Va au bout de tes rêves !

Antoine Filissiadis est l'auteur d'un ouvrage intitulé "Va au bout de tes rêves !" (éd. Le souffle d'Or). Le 9 février, il présentera une conférence sur ce thème au centre culturel Armillaire. Si vous pensez à une conférence traditionnelle, détrompez-vous. C'est presque d'une conférence-spectacle qu'il s'agit. Vous aurez l'occasion de prendre conscience de votre projet de vie, de votre objectif personnel, de votre rêve le plus intime. Vous verrez ensuite quels sont les obstacles qui vous empêchent de le réaliser et les moyens que vous devez mettre en place pour le laisser

vivre, s'épanouir. Vous êtes convié(e) à une soirée pleine de vie, d'enthousiasme, de bonheur... En sortant de la salle, vous emporterez une petite flamme intérieure.

Conférence "Va au bout de tes rêves !" d'Antoine Filissiadis

Le 9 février 2004 à 19h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Info et inscriptions : 0475/33.15.92 (Nathalie)

